

# Tableaux de renseignements supplémentaires :

Rapport sur les résultats ministériels  
2024-2025 d'Immigration, Réfugiés  
et Citoyenneté Canada

Pour publication électronique  
seulement



Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez [Canada.ca/publications-ircc](https://Canada.ca/publications-ircc).

Disponible dans d'autres formats sur demande.

Also available in English under the title: Supplementary Information Tables: Immigration, Refugees and Citizenship Canada's 2024–25 Departmental Results Report

Visitez-nous en ligne

[Site Web](https://ircc.canada.ca) : ircc.canada.ca

[X](#) : @CitImmCanFR

[Facebook](#) : @CitImmCanFR

[Instagram](#) : @CitImmCanFR

[YouTube](#) : @CitImmCanada

[LinkedIn](#) : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de Citoyenneté et Immigration, 2025.

ISSN 3111-1521

Ci1-29/1F-PDF

IRCC 05-2026

## Table des matières

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert .....	1
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus .....	1
Subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec .....	1
Programme d'appui à l'immigration francophone .....	4
Fonds destinés à appuyer les demandeurs d'asile au Québec .....	7
Programme d'aide au logement provisoire .....	9
Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale.....	12
Programme d'aide à la réinstallation.....	16
Programme d'établissement .....	19
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars.....	24
Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers.....	28
Analyse comparative entre les sexes plus .....	30
Partie 1 : Gouvernance et capacité institutionnelle relative à l'ACS Plus .....	31
Partie 2 : Incidences liées au genre et à la diversité, par programme .....	33
Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes.....	69
Réponse aux comités parlementaires .....	70
Réponse aux audits externes.....	71

# Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

---

## Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus

### Subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec

#### Renseignements généraux

##### Date de mise en œuvre :

L'indemnité financière versée à la province (sous forme de subvention) se fonde sur [\*l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains\*](#), lequel est entré en vigueur le 1er avril 1991.

##### Date d'échéance :

Programme permanent

##### Type de paiement de transfert :

Subvention

##### Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

##### Exercice de mise en application des modalités :

En cours

##### Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

##### Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Établissement

## **But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

Conformément à l'Accord Canada-Québec signé en 1991, le Canada transfère au Québec la responsabilité des services d'établissement et d'intégration et lui verse une subvention annuelle qui couvre théoriquement les services d'établissement et d'intégration offerts aux résidents permanents dans la province.

L'Accord a pour objectif, entre autres, de préserver le poids démographique du Québec au Canada et d'assurer l'intégration des immigrants dans cette province d'une manière qui respecte l'identité distincte du Québec.

En vertu de l'Accord, le Canada est chargé de définir les objectifs généraux en matière d'immigration, les niveaux d'immigration nationaux et l'admissibilité, de sélectionner les demandeurs de parrainage au titre de la catégorie du regroupement familial et au titre de la catégorie des personnes protégées, de déterminer le statut de réfugié au Canada et d'accorder la citoyenneté. L'Accord confère au Québec la responsabilité exclusive de sélectionner les immigrants de la catégorie de l'immigration économique devant s'établir dans la province (la décision relative à l'admissibilité relève du Canada) et les réfugiés réinstallés devant s'établir dans la province (parmi les personnes sélectionnées par le Canada comme des réfugiés provenant de l'étranger), ainsi que l'établissement et l'intégration de tous les résidents permanents. Ce programme a recours au financement par paiements de transfert dans le cadre de la subvention au titre de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration.

Conformément à l'article 26 et à l'annexe B de l'Accord Canada-Québec, le Canada est tenu de verser une indemnisation au Québec pour ces services, pourvu que :

- les services d'accueil et d'intégration (mentionnés aux articles 24 et 25 de l'Accord) offerts par le Québec correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays;
- ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec.

## **Résultats obtenus :**

Le gouvernement du Québec est responsable de l'élaboration et de la publication de ses propres lois et politiques en matière d'immigration. Il rend compte à l'Assemblée nationale de la province de ses propres résultats attendus au chapitre de l'immigration.

Bien que le Québec ait compétence en matière d'accueil et d'intégration des immigrants qui s'établissent dans la province, l'Accord précise que les services couverts par la subvention doivent correspondre aux services offerts par le Canada dans le reste du pays. À cette fin, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et le Comité mixte du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec ont pour mandat « d'étudier au moins une fois l'an les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec » [[Annexe A](#), alinéas 3g) et 23b)] et de veiller à ce que des services

comparables continuent d'être offerts aux nouveaux arrivants partout au pays. Une étude comparative est actuellement réalisée tous les deux ans, conformément à la décision du Comité mixte de 2017, décision que le Comité a confirmée en 2023.

Depuis 2014, le Comité mixte d'IRCC et du MIFI a déposé sept études comparatives qui montrent que les services d'accueil et d'intégration offerts aux nouveaux arrivants sont généralement comparables dans les deux administrations et qu'ils respectent donc les exigences de l'Accord.

La dernière étude comparative portant sur la période de référence 2022-2023 a été approuvée lors de la réunion du Comité mixte d'IRCC et du MIFI du 7 décembre 2023. L'étude a démontré que, au cours de la période de référence, les deux ordres de gouvernement ont repris la prestation de services en personne et se sont concentrés sur la poursuite de l'adaptation de l'innovation numérique et de l'harmonisation des programmes avec les réalités changeantes de l'immigration. L'étude a continué d'utiliser la méthode élaborée conjointement avec le Québec en 2020-2021, y compris les indicateurs de comparaison pour mieux comprendre la comparabilité des services dans les deux administrations, indicateurs qui continueront d'être utilisés comme référence pour les comparaisons futures. La prochaine étude biennale sur la période de référence 2024-2025 a été lancée avec le Québec en juin 2025 et devrait être présentée au Comité mixte à l'automne 2025.

#### **Conclusions des audits effectués en 2024-2025 :**

Sans objet (S.O.)

#### **Conclusions des évaluations effectuées en 2024-2025 :**

La prochaine évaluation est prévue pour 2026-2027.

#### **Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2024-2025 :**

Comme l'exige l'Accord Canada-Québec, IRCC et le MIFI se réunissent chaque année pour coordonner la mise en œuvre des politiques du Canada et du Québec relatives aux objectifs en matière d'immigration et d'intégration énoncés dans l'Accord. La dernière réunion du Comité mixte a eu lieu à Montréal en janvier 2025. Des réunions intergouvernementales ont également eu lieu toutes les deux semaines.

Comme l'exige l'Accord Canada-Québec, IRCC et le MIFI se réunissent également régulièrement pour coordonner la mise en œuvre de l'Accord. En 2024, IRCC et le MIFI ont convenu de se réunir tous les trimestres, et la dernière réunion du Comité d'application s'est tenue en mai 2025.

Au sein du Comité mixte d'IRCC et du MIFI, la mobilisation bilatérale permet de continuer de s'assurer que les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec sont comparables.

<b>Renseignements financiers (en dollars)</b>						
<b>Type de paiement de transfert</b>	<b>Dépenses réelles 2022-2023</b>	<b>Dépenses réelles 2023-2024</b>	<b>Dépenses prévues 2024-2025</b>	<b>Autorisations totales pouvant être utilisées en 2024-2025</b>	<b>Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2024-2025</b>	<b>Écart (dépenses réelles en 2024-2025 moins dépenses prévues en 2024-2025)</b>
<b>Total des subventions</b>	726 729 000	775 064 000	775 064 000	867 335 000	867 335 000	92 271 000
<b>Total des contributions</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total des autres paiements de transfert</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total pour le programme</b>	726 729 000	775 064 000	775 064 000	867 335 000	867 335 000	92 271 000

#### **Explication des écarts :**

Les dépenses réelles sont supérieures aux dépenses prévues en raison d'une modification apportée au paiement final. Ce dernier est calculé d'après la formule contenue dans l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration.

#### **Programme d'appui à l'immigration francophone**

#### **Renseignements généraux**

#### **Date de mise en œuvre :**

18 décembre 2023

#### **Date d'échéance :**

31 mars 2028

#### **Type de paiement de transfert:**

Subventions et contributions

#### **Type de crédit :**

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

**Exercice de mise en application des modalités :**

2023-2024

**Lien aux résultats ministériels :**

- L'entrée au Canada des visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires admissibles est facilitée
- La facilitation de l'entrée temporaire a des retombées économiques
- Les résidents permanents potentiels admis au Canada, à l'extérieur du Québec, s'identifient comme étant francophones
- Les immigrants et les réfugiés accèdent à l'autonomie financière et contribuent à la croissance de la population active

**Lien au répertoire des programmes du Ministère :**

Établissement

**But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

Ce programme vise à mieux intégrer la perspective francophone au continuum d'immigration en encourageant la participation des communautés francophones aux activités de promotion des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) à l'étranger, ainsi qu'aux activités de promotion d'initiatives et de programmes d'immigration qui visent à cibler, à soutenir, et à recruter des candidats francophones souhaitant immigrer au Canada.

**Résultats obtenus :**

En 2024-2025, le [Centre d'innovation en immigration francophone \(CIIF\)](#) a financé 13 projets, ce qui représente un investissement d'environ 10,2 millions de dollars dans le cadre du [Programme d'appui à l'immigration francophone](#). Cet investissement a appuyé les trois principaux volets d'activités du programme : 1) projets collaboratifs en sélection; 2) promotion des CFSM à l'international; 3) études de cas, innovations et recherches appliquées.

Ces projets visent à renforcer les CFSM en réduisant les obstacles à l'immigration francophone, en faisant la promotion de ces communautés et programmes d'immigration à l'étranger et en facilitant le recrutement de candidats francophones.

Les résultats immédiats en 2024-2025 comprenaient les suivants :

- Participation à l'élaboration de stratégies et d'efforts de recrutement pour combler les pénuries criantes de travailleurs francophones qualifiés dans divers secteurs essentiels dans les CFSM, notamment en éducation et en éducation de la petite enfance;
- Information fournie aux candidats francophones concernant les parcours d'immigration dans les CFSM;
- Soutien aux partenariats entre les gouvernements provinciaux et les organismes francophones pour mettre en œuvre des approches de recrutement coordonnées, harmoniser les parcours de formation et améliorer la reconnaissance des titres de compétences;
- Lancement d'études ciblées pour mieux comprendre les obstacles systémiques et éclairer les politiques et les programmes en matière d'immigration.

**Conclusions des audits effectués en 2024-2025 :**

S.O.

**Conclusions des évaluations effectuées en 2024-2025 :**

La prochaine évaluation est prévue pour 2026-2027.

**Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2024-2025 :**

En 2024-2025, le CIIF a mobilisé un large éventail d'intervenants par l'entremise de mécanismes établis comme le Forum des ministres responsables de l'immigration, la table IRCC-CFSM, les organisations francophones, les établissements postsecondaires et les organismes de développement économique à l'extérieur du Québec. Plus précisément, en ce qui concerne le recrutement d'enseignants francophones, le CIIF a collaboré avec la Fédération nationale des conseils scolaires et des membres de son Comité tripartite, composé de ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation, de représentants du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et d'organismes nationaux francophones œuvrant dans les écoles. Les possibilités de financement ont été communiquées entre les intervenants.

Des mises à jour et des possibilités ont été publiées sur le [site Web du CIIF](#) d'IRCC et au moyen des outils de communication ministériels.

<b>Renseignements financiers (en dollars)</b>						
<b>Type de paiement de transfert</b>	<b>Dépenses réelles 2022-2023</b>	<b>Dépenses réelles 2023-2024</b>	<b>Dépenses prévues 2024-2025</b>	<b>Autorisations totales pouvant être utilisées en 2024-2025</b>	<b>Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2024-2025</b>	<b>Écart (dépenses réelles en 2024-2025 moins dépenses prévues en 2024-2025)</b>

<b>Total des subventions</b>	0	0	1 216 667	1 041 360	111 587	(1 105 080)
<b>Total des contributions</b>	0	0	2 433 333	2 608 640	2 342 210	(91 123)
<b>Total des autres paiements de transfert</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total pour le programme</b>	0	0	3 650 000	3 650 000	2 453 797	(1 196 203)

### **Explication des écarts :**

Le Programme d'appui à l'immigration francophone a été lancé en 2024-2025 dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles. Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues en raison des retards associés à l'analyse et à la négociation de nouvelles ententes.

### **Fonds destinés à appuyer les demandeurs d'asile au Québec**

#### **Renseignements généraux**

#### **Date de mise en œuvre :**

Juin 2024

#### **Date d'échéance :**

31 mars 2025

#### **Type de paiement de transfert:**

Subvention

#### **Exercice de mise en application des modalités :**

2024-2025

#### **Lien aux résultats ministériels :**

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

#### **Lien au répertoire des programmes du Ministère :**

Asile

**But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

En reconnaissance des coûts exceptionnels engendrés par l’afflux de demandeurs d’asile entre 2021 et 2024, comme le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec l’ont annoncé en juin 2024.

**Résultats obtenus :**

581,3 M\$ ont été versés à titre d’indemnisation en reconnaissance de l’afflux de demandeurs d’asile – qui remonte aux arrivées dès 2021 – dans la province. Cette mesure a été administrée à titre de paiement autonome en reconnaissance du fait que la province de Québec a été touchée de façon disproportionnée par le nombre de personnes qui demandent de l’aide au Canada. Cela faisait partie de l’engagement de financement de 750 M\$ pris par le gouvernement du Canada en juin 2024.

**Conclusions des audits effectués en 2024-2025 :**

S.O.

**Conclusions des évaluations effectuées en 2024-2025 :**

Une évaluation est prévue pour 2026-2027.

**Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2024-2025 :**

En réponse au nombre disproportionné de demandeurs d’asile reçus par la province de Québec et d’autres communautés, le Ministère a mis sur pied un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l’asile dans le but de cerner des pistes de collaboration en ce qui concerne l’accueil des demandeurs d’asile. À la fin des travaux de ce groupe de travail, le Ministère a mobilisé les provinces et les territoires au sujet des niveaux d’immigration et du nombre de demandeurs d’asile, de sorte que plusieurs provinces se sont engagées à recevoir des demandeurs d’asile qui se sont portés volontaires pour déménager dans des communautés plus petites au Canada.

Le programme continue de tirer parti des possibilités de mobilisation ministérielles existantes avec le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration du Québec pour faire le point sur le Programme d’aide au logement provisoire et les efforts volontaires de réinstallation au besoin.

Renseignements financiers (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses réelles 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Autorisations totales pouvant être	Dépenses réelles (autorisations	Écart (dépenses réelles en

				utilisées en 2024-2025	utilisées) 2024-2025	2024-2025 moins dépenses prévues en 2024-2025)
<b>Total des subventions</b>	0	0	0	581 300 000	581 300 000	581 300 000
<b>Total des contributions</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total des autres paiements de transfert</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total pour le programme</b>	0	0	0	581 300 000	581 300 000	581 300 000

### Explication des écarts :

En reconnaissance des difficultés liées au logement et à l'immigration causées par le passage irrégulier de la frontière par le chemin Roxham entre 2021 et 2023, une entente a été conclue en juin 2024 avec le gouvernement du Québec pour fournir un financement fédéral par l'entremise d'une subvention.

### Programme d'aide au logement provisoire

#### Renseignements généraux

#### Date de mise en œuvre :

21 mars 2019

#### Date d'échéance :

31 mars 2027

#### Type de paiement de transfert:

Subventions et contributions

#### Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

## **Exercice de mise en application des modalités :**

2024-2025

### **Lien aux résultats ministériels :**

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

### **Lien au répertoire des programmes du Ministère :**

Asile

### **But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

Depuis 2017, le Canada a connu une augmentation du nombre de demandes d'asile. Les provinces ont demandé du soutien pour pouvoir gérer les répercussions en aval des mouvements de demandeurs d'asile, y compris les pressions liées à l'hébergement provisoire. L'offre aux demandeurs d'asile d'un endroit sûr où vivre relève depuis longtemps de la compétence des provinces et des municipalités, mais le gouvernement du Canada reconnaît que tous les niveaux de gouvernement doivent travailler de concert pour atténuer les pressions exercées sur le réseau de refuge et faire en sorte que les demandeurs d'asile disposent du soutien dont ils ont besoin pour obtenir leur autonomie en matière d'hébergement.

Afin d'aider les demandeurs d'asile à obtenir rapidement leur indépendance en matière d'hébergement pendant qu'ils attendent la décision relative à leur demande d'asile, le Programme d'aide au logement provisoire (PALP) versera du financement aux provinces, aux municipalités et aux organismes communautaires pour les aider à :

- adopter des approches durables et rentables afin de répondre aux besoins de logement des demandeurs d'asile;
- renforcer la capacité de recevoir les demandeurs d'asile et de répondre à leurs besoins de logement partout au pays.

### **Résultats obtenus :**

Dans le budget de 2024, le gouvernement s'est engagé à renouveler et à prolonger le Programme grâce à un financement de 1,1 G\$ sur une période de trois ans (2024-2027). La première année de cet engagement de trois ans portait sur la conclusion selon laquelle l'ancien modèle de remboursement du Programme devait recentrer les collaborations vers des modèles d'intervention plus prospectifs, durables et rentables.

Conformément à ce plan, un financement de 526,3 M\$ a été alloué à 16 provinces et municipalités en reconnaissance des coûts engagés pour fournir des logements provisoires aux demandeurs d'asile et pour investir dans l'adoption rapide des centres

d'accueil et des modèles de transition. Ces affectations marquent la fin de la période de transition pour le PALP – après quoi le financement sera déterminé par l'évaluation des activités admissibles proposées.

### Conclusions des audits effectués en 2024-2025 :

S.O.

### Conclusions des évaluations effectuées en 2024-2025 :

Une évaluation est prévue pour 2026-2027.

### Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2024-2025 :

IRCC a lancé un appel de réclamations pour rembourser aux bénéficiaires de financement admissibles les coûts engagés pour fournir des logements provisoires aux demandeurs d'asile. IRCC a mobilisé les provinces et les municipalités à la suite d'une demande écrite de demandes de remboursement afin d'évaluer l'admissibilité au remboursement. Une fois que les coûts admissibles ont été établis et que les limites de l'enveloppe de financement ont été prises en compte, les montants de financement approuvés ont été acceptés et reçus par les bénéficiaires.

Avec le renouvellement du Programme et sa nouvelle admissibilité élargie, IRCC a également reçu des propositions des provinces, des territoires et des municipalités admissibles qui cherchaient à adopter des modèles plus durables et rentables pour aider les demandeurs à devenir autonomes en matière de logement. IRCC a entrepris des activités de mobilisation et fourni des directives techniques à l'appui de ce processus et répondra à ces propositions de financement en 2025-2026.

Le Ministère a continué de mobiliser les provinces par l'entremise de forums existants pour améliorer la collaboration et appuyer les modèles visant à renforcer la capacité de soutenir les demandeurs d'asile pendant qu'ils attendent une décision concernant leur demande d'asile.

Renseignements financiers (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses réelles 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2024-2025	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2024-2025	Écart (dépenses réelles en 2024-2025 moins dépenses prévues en 2024-2025)
<b>Total des subventions</b>	164 300 000	259 948 780	0	543 390 629	526 277 373	526 277 373

<b>Total des contributions</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total des autres paiements de transfert</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total pour le programme</b>	164 300 000	259 948 780	0	543 390 629	526 277 373	526 277 373

### **Explication des écarts :**

Au moment de la présentation du Plan ministériel, aucune ressource n'avait encore été affectée au PALP au cours de l'exercice 2024-2025. Des annonces concernant le renouvellement du programme ont été faites dans le cadre du budget de 2024 en avril pour expliquer pourquoi les dépenses réelles sont plus élevées que les dépenses prévues.

### **Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale**

#### **Renseignements généraux**

#### **Date de mise en œuvre :**

Le Programme d'élaboration de politiques en matière de migration a été lancé en février 2003, puis a été renommé le Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale en 2019.

#### **Date d'échéance :**

Programme permanent

#### **Type de paiement de transfert:**

Subvention

#### **Type de crédit :**

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

#### **Exercice de mise en application des modalités :**

2022-2023

#### **Lien aux résultats ministériels :**

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

**Lien au répertoire des programmes du Ministère :**

Asile

**But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

Le Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale (PRCMI) alloue des fonds aux bénéficiaires de subvention admissibles en vue de la mise en œuvre d’initiatives qui feront progresser les politiques et programmes de migration à l’échelle mondiale, à l’appui des objectifs du Canada en matière d’aide humanitaire et d’immigration.

L’objectif du PRCMI consiste à appuyer l’établissement de systèmes de migration bien gérés qui facilitent la migration sûre, ordonnée et régulière en :

- a. faisant progresser les efforts de renforcement des capacités ;
- b. favorisant l’élaboration et l’échange de renseignements et d’expertise en matière de migration.

L’exécution du PRCMI s’harmonise conformément aux pratiques qualitatives normalisées et aux pratiques de mesure fondées sur les résultats – comme l’inclusion d’extrants, d’indicateurs et de cibles. Ces mesures du rendement permettront d’évaluer l’efficacité des initiatives pour ce qui est de :

- a. renforcer les systèmes de migration et de protection des réfugiés dans les pays d’origine, de transit et d’accueil;
- b. faciliter la migration sûre, ordonnée et régulière tout en décourageant la migration irrégulière;
- c. promouvoir un discours ouvert sur la migration et les réfugiés fondé sur des éléments probants.

**Résultats obtenus :**

En 2024-2025, IRCC a continué d’investir dans des projets nouveaux et en cours qui renforcent les systèmes de migration et de protection à l’échelle internationale.

Les principaux volets de financement comprennent l’enveloppe de base du PRCMI, l’enveloppe de renforcement des capacités des Amériques et la coopération avec le Financement pour le climat international d’Affaires mondiales Canada.

Deux volets de financement ont pris fin en 2024-2025 : l’enveloppe pour la coopération et l’engagement en matière de migration et le plan d’action global de l’Organisation

internationale pour les migrations (OIM) pour soutenir les Afghans déplacés en Asie centrale et au Pakistan.

Les projets du PRCMI ont produit des résultats mesurables en renforçant les capacités en matière de gouvernance de la migration et de prestation de services grâce à l'assistance technique, à la formation et à la fourniture d'équipement.

Les principales réalisations comprennent les suivantes :

- Au Nigéria, en partenariat avec l'[Office des Nations Unies contre la drogue et le crime](#), IRCC a appuyé la production et la diffusion d'un documentaire vidéo de sensibilisation sur les risques du passage de migrants clandestins. Il a été largement publié en ligne et faisait partie du matériel de formation pour la plateforme du Service national d'emploi des jeunes du Nigéria, joignant plus de 7 000 jeunes.
- Au Brésil, IRCC a appuyé les travaux de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) visant à assurer la protection et l'intégration socioéconomique des réfugiés haïtiens et afghans au Brésil. En 2024, plus de 1 000 réfugiés afghans ont reçu des renseignements essentiels sur les services de protection disponibles, y compris l'aiguillage vers les refuges et l'aide juridique, et près de 300 réfugiés haïtiens ont reçu du soutien pour mieux accéder au marché du travail et s'intégrer aux communautés locales.
- IRCC s'est associé à l'OIM en Uruguay en 2024, en appuyant les efforts du gouvernement de l'Uruguay pour élargir les voies d'accès régulières et assurer la régularisation grâce à la réunification des familles. Il s'agissait notamment de la création d'un centre de référence et d'orientation des migrants à Montevideo pour fournir aux migrants un accès direct aux principaux services, y compris de l'aide juridique, de l'orientation en matière d'emploi et du soutien social.
- Au Mexique, IRCC a appuyé le HCR dans l'aménagement d'un centre d'accueil multiservices à Tapachula, au Chiapas, qui a officiellement ouvert ses portes en mars 2025. Le centre offre des services complets aux migrants et aux demandeurs d'asile, y compris l'enregistrement préalable des demandes d'asile, et des renseignements sur l'accès aux possibilités d'emploi, aux soins de santé et au soutien axé sur le genre.
- Depuis 2023 en Asie centrale, IRCC s'est associé à l'OIM pour appuyer son [Plan intégral d'action pour l'Afghanistan et les pays voisins \(PDF, 5.3 Mo\)](#) (en anglais seulement). En 2024, les activités ont permis de soutenir le renforcement des capacités du gouvernement à répondre aux urgences et à protéger les migrants vulnérables et les personnes déplacées. Par exemple, au Kazakhstan, des séances de renforcement des capacités ont été offertes au personnel des services frontaliers sur la réduction du passage de migrants clandestins et, au Tadjikistan, des programmes de formation professionnelle et technique ont été offerts à 118 réfugiés afghans et tadjiks afin d'aider les réfugiés afghans à accéder au marché du travail au Tadjikistan et en ligne.

- Grâce au financement découlant de la participation du Canada au financement international de la lutte contre les changements climatiques, IRCC s’est appuyé sur les travaux antérieurs sur la mobilité liée au climat au Mexique en s’associant à l’OIM et à Rainforest Alliance dans le cadre d’un projet intitulé Strengthening climate adaptation to address the adverse environmental drivers of migration in agriculture- and resource-dependent communities in Southern Mexico (Renforcer l’adaptation au climat pour s’attaquer aux facteurs environnementaux défavorables de la migration dans les collectivités du sud du Mexique dépendantes de l’agriculture et des ressources). En 2024, l’OIM a commencé à élaborer une trousse d’outils stratégiques pour fournir aux décideurs des outils pratiques pour intégrer les facteurs à prendre en considération relativement à la migration, à l’environnement et au changement climatique dans les politiques locales en matière d’adaptation et de développement.
- Aux Philippines, IRCC s’est associé à l’OIM pour appuyer sa collaboration avec le gouvernement des Philippines afin de sensibiliser les intervenants concernés, y compris les agences de recrutement privées, aux normes de recrutement justes et éthiques. En 2024, un total de 365 personnes provenant d’entreprises privées, d’agences de recrutement et d’associations de l’industrie ont reçu une orientation et des renseignements de base sur les principes de recrutement justes et éthiques.

**Conclusions des audits effectués en 2024-2025 :**

S.O.

**Conclusions des évaluations effectuées en 2024-2025 :**

S.O.

**Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2024-2025 :**

En 2024-2025, IRCC a continué d’assurer une mobilisation régulière avec les partenaires de mise en œuvre (p. ex. HCR, OIM), qui ont fait état des progrès de la mise en œuvre et des résultats postérieurs à l’achèvement. Des missions d’établissement de la portée et de surveillance ont été menées dans les pays des Caraïbes, d’Amérique centrale, d’Amérique du Sud et d’Asie centrale afin d’évaluer les résultats des projets financés et de cerner les possibilités futures.

Renseignements financiers (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses réelles 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2024-2025	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2024-2025	Écart (dépenses réelles en 2024-2025 moins dépenses prévues en 2024-2025)

<b>Total des subventions</b>	19 650 000	26 449 996	27 200 000	27 200 000	27 200 000	0
<b>Total des contributions</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total des autres paiements de transfert</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total pour le programme</b>	19 650 000	26 449 996	27 200 000	27 200 000	27 200 000	0

### **Explication des écarts :**

Les dépenses réelles correspondent aux dépenses prévues en raison de la surveillance continue des priorités du programme.

### **Programme d'aide à la réinstallation**

#### **Renseignements généraux**

#### **Date de mise en œuvre :**

1951 sous le titre de Programme d'aide à l'adaptation. Dans sa forme actuelle, le Programme d'aide à la réinstallation a été instauré en 1998.

#### **Date d'échéance :**

Programme permanent

#### **Type de paiement de transfert:**

Subventions et contributions

#### **Type de crédit :**

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

#### **Exercice de mise en application des modalités :**

2018-2019, mis à jour en 2024

#### **Lien aux résultats ministériels :**

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

### **Lien au répertoire des programmes du Ministère :**

Programme de réinstallation des réfugiés

### **But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

Le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) fournit un soutien financier direct et finance la prestation de services immédiats et essentiels aux réfugiés pris en charge par le gouvernement et autres bénéficiaires admissibles tels qu'identifiés dans les modalités du PAR.

Le PAR contribue aux objectifs énoncés aux alinéas 3(2)b), 3(1)a), 3(1)c) et 3(1)i) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, respectivement : « remplir les obligations en droit international du Canada relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et affirmer la volonté du Canada de participer aux efforts de la communauté internationale pour venir en aide aux personnes qui doivent se réinstaller »; « permettre au Canada de retirer de l'immigration le maximum d'avantages sociaux, culturels et économiques »; « favoriser le développement économique et la prospérité du Canada et faire en sorte que toutes les régions puissent bénéficier des avantages économiques découlant de l'immigration » et « promouvoir l'intégration des résidents permanents au Canada, compte tenu du fait que cette intégration suppose des obligations pour les nouveaux arrivants et pour la société canadienne ».

### **Résultats obtenus :**

En 2024-2025, IRCC a continué de répondre aux besoins immédiats et essentiels des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et de certains autres clients admissibles par l'intermédiaire du PAR. Des services avant le départ ont continué d'être fournis à tous les réfugiés réinstallés (RPG, réfugiés parrainés par le secteur privé, réfugiés désignés par un bureau des visas [RDBV]) et autres clients admissibles qui ont choisi d'utiliser ces services.

Au total, 18 865 RPG ont obtenu au moins un service du PAR en 2024-2025 (excluant ceux du Québec)<sup>1</sup>. Les RPG réinstallés au Canada (à l'extérieur du Québec) reçoivent généralement du soutien du revenu pendant une période allant jusqu'à 12 mois dans le cadre du PAR. En 2024-2025, près de 15 800 RPG ont reçu un soutien du revenu dans le cadre du PAR.

La disponibilité de logements locatifs abordables a continué d'être un défi dans les communautés partout au Canada. Par conséquent, le PAR a fait face à des pressions en

---

<sup>1</sup> Le nombre total de RPG clients qui accèdent aux services du PAR en 2024-2025 dépasse le nombre d'arrivées de RPG au cours de cet exercice, car les RPG qui arrivent à la fin de l'exercice précédent sont inclus dans les données sur l'utilisation des services pour l'exercice 2024-2025.

raison des séjours prolongés des clients dans un logement temporaire et des retards dans le transfert des clients vers un logement plus permanent. En réponse, le PAR a continué de fournir du financement aux fournisseurs de services (FS) pour la mise en œuvre d'autres mesures de soutien à la recherche de logement et a fourni des mesures de soutien supplémentaires aux clients au besoin dans le cadre de l'Initiative d'aide complémentaire au logement. En mars 2025, le nombre moyen de jours qu'un client du PAR a vécu dans un logement temporaire a chuté à 24 jours (comparativement à 41 jours en mars 2024).

Les personnes arrivées au Canada en vertu de l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU) avant le 31 mars 2024 et qui ont présenté une demande avant le 30 juin 2024 étaient admissibles à une aide financière transitoire (AFT) ponctuelle dans le cadre du PAR. Les clients admissibles ont reçu 3 000 \$ par adulte et 1 500 \$ par enfant pour répondre à leurs besoins immédiats. Au cours de cette période, 15 725 titulaires d'une AVUCU ont vu leur demande approuvée et ont reçu des paiements au titre de l'AFT. Depuis le lancement de la demande d'AFT en ligne en juin 2022, 296 780 titulaires d'une AVUCU ont vu leur demande approuvée.

IRCC a également fourni une AFT par l'entremise du PAR à 455 clients dans le cadre de l'Initiative d'AFT Canada-Gaza. À l'instar des clients titulaires d'une AVUCU, les clients admissibles qui sont arrivés au Canada dans le cadre des mesures temporaires pour Gaza pouvaient recevoir 3 000 \$ par adulte et 1 500 \$ par enfant.

IRCC a fourni une aide financière par l'entremise du PAR aux clients arrivant au Canada dans le cadre du Programme humanitaire familial destiné aux Colombiens, aux Haïtiens et aux Vénézuéliens. Au cours de cette période, 8 330 clients ont vu leur demande approuvée et ont reçu des paiements ponctuels d'aide financière équivalant à trois mois de soutien du revenu du PAR.

#### **Conclusions des audits effectués en 2024-2025 :**

S.O.

#### **Conclusions des évaluations effectuées en 2024-2025 :**

Évaluation antérieure terminée en 2024. La prochaine évaluation est prévue pour 2028-2029.

#### **Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2024-2025 :**

Pour les clients qui arrivent dans le cadre des initiatives pour Gaza et les Amériques, le Ministère a fourni des lettres aux clients et à un membre de leur famille résident permanent ou citoyen canadien prêt à aider après approbation de la demande de visa. Ces lettres décrivent les prestations disponibles, y compris les critères d'admissibilité et les directives sur la présentation d'une demande d'AFT à l'arrivée au Canada.

IRCC a également collaboré de manière régulière avec les FS du PAR pour régler les problèmes et les défis d'administration et de mise en œuvre.

En 2024-2025, IRCC a repris les travaux du Groupe de travail sectoriel du PAR d'IRCC. Le Groupe de travail est dirigé conjointement par IRCC et le Réseau des FS du PAR. Il fournit aux organisations d'intervenants en réinstallation des réfugiés (qui jouent un rôle dans la réinstallation des RPG) et à IRCC une plateforme pour communiquer des renseignements et des points de vue sur les questions de programme et de politique liées aux mesures de soutien et aux services pour les RPG et d'autres réfugiés réinstallés.

<b>Renseignements financiers (en dollars)</b>						
<b>Type de paiement de transfert</b>	<b>Dépenses réelles 2022-2023</b>	<b>Dépenses réelles 2023-2024</b>	<b>Dépenses prévues 2024-2025</b>	<b>Autorisations totales pouvant être utilisées en 2024-2025</b>	<b>Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2024-2025</b>	<b>Écart (dépenses réelles en 2024-2025 moins dépenses prévues en 2024-2025)</b>
<b>Total des subventions</b>	495 718 572	420 988 234	94 890 328	96 390 328	95 496 930	606 602
<b>Total des contributions</b>	415 603 358	427 642 672	368 588 162	379 588 162	342 102 637	(26 485 525)
<b>Total des autres paiements de transfert</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total pour le programme</b>	911 321 930	848 630 906	463 478 490	475 978 490	437 599 567	(25 878 923)

#### **Explication des écarts :**

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues, principalement en raison du nombre moins élevé d'arrivées de RPG que prévu.

#### **Programme d'établissement**

#### **Renseignements généraux**

#### **Date de mise en œuvre :**

2008

#### **Date d'échéance :**

Programme permanent

**Type de paiement de transfert:**

Subventions et contributions

**Type de crédit :**

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

**Exercice de mise en application des modalités :**

2023-2024

**Lien aux résultats ministériels :**

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

**Lien au répertoire des programmes du Ministère :**

Établissement

**But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

Pour que le Canada puisse profiter des avantages économiques, sociaux et culturels de l'immigration, les nouveaux arrivants doivent réussir à s'intégrer à la société canadienne. Le Programme d'établissement d'IRCC joue un rôle essentiel, en aidant les immigrants et les réfugiés à surmonter les obstacles particuliers auxquels les nouveaux arrivants peuvent se heurter afin qu'ils puissent s'intégrer à long terme à la société, sans discrimination par rapport aux autres Canadiens.

Le Programme d'établissement vise à fournir aux nouveaux arrivants les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées, les compétences linguistiques nécessaires pour atteindre leurs objectifs en matière d'établissement et d'intégration ainsi que le soutien dont ils ont besoin pour se créer des réseaux et obtenir un emploi significatif au Canada. IRCC finance la prestation du programme d'établissement à l'échelle du pays et à l'étranger et soutient les initiatives qui contribuent au renforcement de la capacité des organismes bénéficiaires.

**Résultats obtenus :**

En 2024-2025, IRCC a dépensé environ 1,1 G\$ pour répondre aux besoins en matière d'établissement des nouveaux arrivants (à l'extérieur du Québec) dans le cadre du Programme d'établissement. IRCC administre le Programme d'établissement pour aider les nouveaux arrivants à s'établir et à s'adapter à la vie au Canada. Dans le cadre d'un processus national d'appel de propositions, les demandes retenues font l'objet d'une recommandation aux fins de financement par l'entremise d'ententes de financement afin

d'aider les organismes partout au Canada (à l'extérieur du Québec) à offrir des services essentiels d'établissement et de réinstallation aux nouveaux arrivants.

IRCC a lancé l'appel de propositions national de 2024 en novembre 2023 dans le but de solliciter des propositions d'ententes de financement avec des FS du Programme d'établissement et du Programme d'aide à la réinstallation partout au Canada, à l'extérieur du Québec. En 2024, le Ministère a négocié et signé 802 ententes d'une valeur totale de 3,2 G\$ sur trois ans. Plus de 520 organismes uniques recevront des fonds pour offrir des programmes, la plupart des ententes commençant le 1<sup>er</sup> avril 2025 et se terminant le 31 mars 2028.

En 2024-2025, le Programme d'établissement a permis de soutenir 667 070 nouveaux arrivants au Canada et d'offrir des services avant l'arrivée à 59 415 personnes à l'étranger, pour un total de 688 845 clients uniques<sup>2</sup> servis par l'entremise des services directs. Le Programme d'établissement finance plus de 550 FS pour offrir des services directs et indirects, dont près de 80 fournisseurs de services francophones, qui appuient l'intégration des nouveaux arrivants francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire.

Pour comprendre les besoins des nouveaux arrivants et y répondre, 323 985 nouveaux arrivants ont fait l'objet d'évaluations exhaustives des besoins et des biens pour orienter leur processus d'établissement, puis ont ensuite été aiguillés vers divers services communautaires financés par IRCC ou d'autres services communautaires, y compris des services juridiques et en santé mentale. Il s'agit d'une légère baisse d'environ 4 % par rapport à l'année précédente. Des services d'information et d'orientation visant à accroître les connaissances liées à la vie au Canada sur des sujets comme les ressources communautaires, la recherche d'un endroit où vivre, l'édification de communautés, les possibilités de formation et la recherche d'un emploi ont été fournis à 551 160 nouveaux arrivants. Des mesures de soutien adaptées demeurent accessibles aux nouveaux arrivants qui font face à des obstacles supplémentaires à l'accès aux services et qui sont exposés à un risque accru de marginalisation.

De plus, 133 370 nouveaux arrivants ont participé à une formation linguistique financée par IRCC pour améliorer leur connaissance et leur utilisation des langues officielles du Canada, une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre de clients faisant l'objet d'évaluations linguistiques a diminué d'environ 9 %, passant de 116 820 en 2023-2024 à 106 915 en 2024-2025. La diminution du nombre de clients qui font l'objet d'évaluations linguistiques est en partie attribuable à la diminution de la demande d'évaluations découlant de la conclusion de programmes d'initiatives spéciales.

---

<sup>2</sup> Le nombre total de clients uniques peut différer de la somme des clients par type de service puisqu'un même individu peut recevoir plus d'un type de service au cours d'une période donnée.

Afin d'accroître les connaissances sur le marché du travail et l'accès à celui-ci, 85 790 nouveaux arrivants ont eu accès à un ensemble de services liés à l'emploi en 2024-2025. Ce nombre est similaire au nombre déclaré l'année précédente. Dans le cadre d'activités des Connexions communautaires, 133 810 clients ont obtenu des services pour bâtir des liens avec des pairs canadiens, ont appris à accéder aux services dans la communauté et ont créé des liens avec des organismes locaux. Il s'agit d'une augmentation d'environ 8 % par rapport à 2023-2024. À la suite de l'appel de propositions de 2024 pour les Services d'établissement, les services avant l'arrivée ont été élargis pour inclure des soutiens améliorés axés sur la reconnaissance des titres de compétences étrangers. Ces services fournissent aux clients un guide d'action étape par étape pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers, facilitent les liens avec les organismes de réglementation, les mentors et les employeurs, recommandent une formation appropriée et aident à la préparation de la documentation requise par les organismes de réglementation.

IRCC mène plusieurs évaluations périodiques de l'efficacité du Programme d'établissement, y compris le [Rapport annuel sur les résultats en matière d'établissement](#), le Rapport annuel sur la mise en œuvre et les résultats du projet et le Rapport annuel sur les organismes-cadres.

#### **Conclusions des audits effectués en 2024-2025 :**

S.O.

#### **Conclusions des évaluations effectuées en 2024-2025 :**

Une évaluation des partenariats locaux en matière d'immigration est prévue pour 2025-2026 et une évaluation des services liés à l'emploi est prévue pour 2026-2027.

#### **Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2024-2025 :**

En 2024-2025, IRCC a élaboré des mesures de soutien pour appuyer le processus d'appel de propositions de 2024. Cette mobilisation de soutien comprenait cinq webinaires nationaux auxquels ont participé plus de 1 300 candidats retenus. Les webinaires ont permis de fournir de l'information sur le processus de négociation et de répondre aux questions en temps réel pour faciliter la négociation de nouvelles ententes.

Le Comité de prestation des services d'établissement et d'intégration (CPSEI) réunit IRCC et des représentants du Secteur de l'établissement qui sont financés par le Ministère pour discuter et régler des problèmes d'administration et de prestation des services, y compris des idées opérationnelles pour investir efficacement dans les programmes et les processus d'établissement. En 2024-2025, le CPSEI a tenu trois réunions dans le but général de cerner les principaux enjeux dans le domaine de la prestation des subventions et des contributions, ainsi que les tendances et les risques pour aider les FS à exécuter des projets d'établissement et de réinstallation de grande qualité. Les thèmes que le

CPSEI a établis aux fins de discussion comprenaient la protection des données et la cybersécurité au sein du Programme d'établissement et du Programme d'aide à la réinstallation du Canada, ainsi que la compréhension et l'amélioration de l'état général du Secteur de l'établissement, y compris le maintien en poste organisationnel et le perfectionnement professionnel.

Le Comité des politiques et des programmes d'établissement et d'intégration (CPPEI) réunit IRCC et des représentants des organismes-cadres en matière d'établissement financés par IRCC afin de cerner les tendances et les enjeux émergents liés à la prestation des programmes fédéraux d'établissement et d'aide à la réinstallation, de promouvoir les communautés accueillantes et de communiquer les pratiques prometteuses. En 2024-2025, le CPPEI a tenu quatre réunions pour comprendre les besoins des organismes d'établissement et éclairer les décisions stratégiques d'IRCC. Les thèmes abordés comprenaient la technologie au sein des programmes d'établissement et d'aide à la réinstallation du Canada, la mise en œuvre d'actions spécifiques et significatives pour lutter contre le racisme, ainsi que la promotion de la réconciliation, de l'accessibilité, de l'équité et de l'inclusion.

Le Conseil national de l'établissement et de l'intégration (CNEI) a été le principal mécanisme d'IRCC pour l'échange de renseignements et de pratiques novatrices et prometteuses entre le Secteur de l'établissement, les institutions et d'autres partenaires, les principaux intervenants en matière d'établissement, de réinstallation et d'intégration, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres ministères fédéraux.

### Accent francophone

IRCC a également appuyé 13 Réseaux en immigration francophone (RIF) et le Comité atlantique sur l'immigration francophone (CAIF) pour aider les communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire à mieux attirer, accueillir et intégrer les nouveaux arrivants francophones. En 2024-2025, le RIF et la Fédération des communautés francophones et acadienne ont mieux fait connaître le Parcours d'intégration francophone par l'intermédiaire de diverses activités et tribunes, comme la Semaine nationale de l'immigration francophone (SNIF) financée par IRCC. À la suite du succès du projet pilote de l'Initiative des communautés francophones accueillantes, qui a pris fin en mars 2024, IRCC a renouvelé l'initiative pour une période pouvant aller jusqu'à quatre ans et procède actuellement à son élargissement de façon à ajouter jusqu'à dix autres communautés, pour un total de 24 communautés.

Renseignements financiers (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses réelles 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2024-2025	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2024-2025	Écart (dépenses réelles en 2024-2025 moins dépenses

						prévues en 2024-2025)
<b>Total des subventions</b>	17 155 774	18 856 413	55 000 000	18 495 022	18 483 476	(36 516 524)
<b>Total des contributions</b>	956 360 675	1 060 401 578	1 127 125 131	1 160 980 109	1 107 436 959	(19 688 172)
<b>Total des autres paiements de transfert</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total pour le programme</b>	973 516 449	1 079 257 991	1 182 125 131	1 179 475 131	1 125 920 435	(56 204 696)

### Explication des écarts :

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues, principalement en raison des retards dans l'exécution des activités liées à la nature du travail effectué, des programmes limités dans le cadre de l'enveloppe d'amélioration de la prestation des services et de la diminution des activités menées par les organismes bénéficiaires pour s'adapter aux affectations des années futures.

### Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars

#### Contribution annuelle évaluée à l'Organisation internationale pour les migrations

#### Renseignements généraux

#### Date de mise en œuvre :

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est l'organisation phare des Nations Unies dans le domaine des migrations, s'étant jointe au système des Nations Unies en tant qu'organisme rattaché en 2016. En 1951, le Canada faisait partie des membres fondateurs de l'OIM, mais il s'en est retiré en 1962. Le Canada a par la suite réintégré l'organisation en 1991 à titre de membre à part entière, et il lui verse depuis des quotes-parts annuelles.

#### Date d'échéance :

Programme permanent

#### Type de paiement de transfert:

Contribution<sup>3</sup>

**Type de crédit :**

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

**Exercice de mise en application des modalités :**

2010-2011

**Lien aux résultats ministériels :**

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

**Lien au répertoire des programmes du Ministère :**

Asile

**But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

Les contributions à l'OIM permettent au Canada :

- de participer aux mécanismes de gouvernance et de prise de décisions de l'organisation, y compris l'évaluation et l'audit, et les pratiques d'établissement du budget;
- d'accroître ses connaissances sur les tendances mondiales et les approches de la migration gérée;
- de faire progresser ses priorités internationales en matière de migration, notamment en contribuant à la gestion ordonnée et humaine des migrations, en favorisant la coopération internationale sur les questions de migration et en aidant à la recherche de solutions pratiques aux problèmes de migration;
- de fournir une aide humanitaire aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays;
- d'exécuter les programmes d'IRCC dans les domaines de la réinstallation, de la santé des migrants et du renforcement des capacités.

---

<sup>3</sup> Le taux de quote-part du Canada correspond à un pourcentage des dépenses administratives annuelles de l'OIM, et est établi par l'OIM en fonction de la capacité de payer. Pour déterminer la capacité de payer d'un État, et le taux de quote-part qui en résulte, l'OIM s'appuie sur les taux de quote-part établis par les Nations Unies par voie de résolution (aussi fondés sur la capacité de payer).

En tant que membre de l'OIM, le Ministère a une capacité accrue d'atteindre ses objectifs en ce qui concerne :

- la gestion de la migration qui favorise les intérêts canadiens et protège la santé et la sécurité des Canadiens;
- la reconnaissance et l'acceptation à l'échelle internationale des principes de la migration gérée conformément au programme général de politique étrangère du Canada.

### **Résultats obtenus :**

L'OIM est une organisation internationale dirigée par les États membres, et les contributions annuelles évaluées donnent au Canada l'occasion d'influencer directement l'élaboration des programmes et des politiques de l'OIM et d'appuyer le budget administratif de l'organisation.

En 2024-2025, IRCC a préconisé des enjeux et des politiques pour façonner le programme mondial de migration d'une manière qui s'harmonise avec les priorités du Canada en matière de migration et de protection. Les principaux domaines d'intérêt comprenaient la promotion de voies de migration bien gérées, des programmes de migration adaptés au genre et la promotion de récits publics équilibrés sur les migrants et les réfugiés. IRCC a également tiré parti de ses membres pour demander le renforcement de l'efficacité des structures internationales de gouvernance de la migration, y compris la responsabilisation et la surveillance institutionnelles.

En tant qu'État membre, le Canada a continué de tirer parti de la mobilisation des experts internationaux et des responsables de la migration grâce à sa participation aux réunions de l'OIM. Ces mobilisations ont permis au Ministère de comprendre la dynamique de la migration mondiale et l'évolution des priorités relatives aux défis et aux possibilités liés à la migration auxquels font face d'autres pays et régions. Ces renseignements ont contribué à éclairer l'approche d'IRCC à l'égard des politiques et des programmes nationaux.

### **Conclusions des audits effectués en 2024-2025 :**

S.O.

### **Conclusions des évaluations effectuées en 2024-2025 :**

La prochaine évaluation est prévue pour 2027-2028.

### **Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2024-2025 :**

IRCC est le ministère fédéral responsable de la surveillance de la relation institutionnelle entre l'OIM et le gouvernement du Canada. En 2024-2025, IRCC a participé activement aux réunions de l'OIM sur la gouvernance institutionnelle et les politiques, ce qui a permis au

Canada d'influencer la gouvernance et la prise de décisions de l'organisation. À titre d'exemples :

- Des réunions avec des représentants de l'OIM ont permis de s'assurer que la prestation des services de l'OIM au Canada et sa capacité sont alignées sur les politiques, les priorités et les objectifs migratoires du Canada ;
- Le Canada a plaidé pour que l'OIM priorise ses politiques afin qu'elles reflètent les intérêts canadiens, notamment les avantages d'une migration bien gérée, l'importance de l'intégration, la promotion de l'égalité des genres dans les politiques et programmes de l'OIM, ainsi que le respect des efforts d'intégrité, y compris la prévention des abus et de l'exploitation sexuels ;
- En tant que donateur important, le Canada a souligné l'importance d'une surveillance financière rigoureuse, en exhortant constamment l'OIM à accroître la transparence et à renforcer sa gouvernance afin d'optimiser la valeur pour le Canada et les autres États membres.

En juin 2024, IRCC a également accueilli le chef de l'OIM et d'autres hauts fonctionnaires dans le cadre d'un dialogue de haut niveau entre le Canada et l'OIM au Canada. Les réunions ont porté sur les domaines de coopération actuels et émergents visant à faire progresser les programmes et priorités du Canada en matière de migration et de protection des réfugiés, tout en permettant d'anticiper et de répondre aux tendances migratoires mondiales et régionales. Les discussions ont porté sur les défis et les possibilités liés à la migration et à la protection humanitaire, les mises à jour sur les situations migratoires dans les régions touchées par des conflits ou des catastrophes, ainsi que des sujets clés tels que l'intervention en cas de catastrophe, la migration induite par les changements climatiques, les voies migratoires complémentaires, la mobilité de la main-d'œuvre et l'immigration francophone.

Renseignements financiers (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses réelles 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2024-2025	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2024-2025	Écart (dépenses réelles en 2024-2025 moins dépenses prévues en 2024-2025)
<b>Total des subventions</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total des contributions</b>	2 657 574	3 286 603	3 360 551	4 010 551	3 836 775	476 224
<b>Total des autres</b>	0	0	0	0	0	0

<b>paiements de transfert</b>						
<b>Total pour le programme</b>	2 657 574	3 286 603	3 360 551	4 010 551	3 836 775	476 224

**Explication des écarts :**

Le montant représente le paiement annuel de l'adhésion à l'OIM. L'écart est attribuable à l'augmentation des cotisations.

**Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers**

**Renseignements généraux**

**Date de mise en œuvre :**

Avril 2013

**Date d'échéance :**

31 mars 2026

**Type de paiement de transfert:**

Contribution

**Type de crédit :**

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

**Exercice de mise en application des modalités :**

2018-2019

**Lien aux résultats ministériels :**

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

**Lien au répertoire des programmes du Ministère :**

Asile

### **But et objectifs du programme de paiements de transfert :**

Le Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers (PAMMI) a deux fonctions principales : gérer les conséquences de la perturbation d'activités de passage de clandestins à destination du Canada et encourager les pays de transit à coopérer avec le Canada dans ses efforts d'interception de passage de clandestins, en leur garantissant que le Canada couvrira les coûts liés à l'aide offertes aux personnes interceptées éligibles. Pour ce faire, le PAMMI finance une tierce partie pour :

- répondre aux besoins de base et fournir des soins médicaux aux migrants irréguliers interceptés;
- renvoyer volontairement les migrants et les aider à se réintégrer;
- mener des activités d'information et de sensibilisation dans les pays d'origine des migrants, dans le but de décourager la participation à la migration irrégulière.

### **Résultats obtenus :**

En 2024-2025, le financement du PAMMI a permis de verser 935 435 \$ en contributions. Ces fonds ont permis d'assurer la préparation opérationnelle afin de fournir des services de rapatriement, de logement, de nourriture et de soins médicaux aux migrants en détresse, ainsi que la poursuite des campagnes de migration sécuritaire au Sri Lanka. Près de 9 000 personnes ont participé à des séances dans le cadre d'une campagne sur la migration sécuritaire en 2024-2025. Ces séances ont permis de fournir aux participants de l'information sur l'importance de choisir des voies migratoires régulières et les dangers associés aux canaux irréguliers et au recours à des groupes de passage de clandestins pour traverser les frontières internationales. Cette aide a contribué à décourager dans l'ensemble le passage de clandestins et la migration irrégulière tout en veillant à ce que les besoins essentiels (logement, eau, nourriture et soins médicaux d'urgence) des migrants interceptés soient satisfaits dans le respect des principes internationaux de protection, y compris la protection contre le refoulement, et à ce que les migrants interceptés soient renvoyés dans leur pays d'origine s'il est établi qu'ils n'ont pas besoin de protection en vertu des principes de protection internationaux.

### **Conclusions des audits effectués en 2024-2025 :**

S.O.

### **Conclusions des évaluations effectuées en 2024-2025 :**

La prochaine évaluation est prévue pour 2027-2028.

### **Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2024-2025 :**

L'OIM est responsable de communiquer directement avec les bénéficiaires finaux de l'aide, y compris les migrants irréguliers interceptés, et les migrants potentiels qui

participent à des campagnes et des formations sur la migration sécuritaire. L'OIM fait ensuite rapport à IRCC au moyen de rapports d'étape réguliers, qui indiquent le nombre de migrants identifiés et soutenus dans le cadre du programme.

<b>Renseignements financiers (en dollars)</b>						
<b>Type de paiement de transfert</b>	<b>Dépenses réelles 2022-2023</b>	<b>Dépenses réelles 2023-2024</b>	<b>Dépenses prévues 2024-2025</b>	<b>Autorisations totales pouvant être utilisées en 2024-2025</b>	<b>Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2024-2025</b>	<b>Écart (dépenses réelles en 2024-2025 moins dépenses prévues en 2024-2025)</b>
<b>Total des subventions</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total des contributions</b>	2 365 150	1 000 000	0	2 000 000	935 435	935 435
<b>Total des autres paiements de transfert</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total pour le programme</b>	2 365 150	1 000 000	0	2 000 000	935 435	935 435

### **Explication des écarts :**

Le financement du PAMMI a pris fin au cours de l'exercice 2022-2023 et n'a pas depuis fait partie des dépenses prévues. Le programme dépend actuellement d'un financement temporaire provenant de réaffectations internes. L'écart entre les autorisations pouvant être utilisées et les dépenses réelles est conforme au fait que le programme vise à assurer la préparation opérationnelle et lorsque le financement n'est utilisé que là où il y a un besoin de soutenir les migrants interceptés. Toutefois, le nombre de migrants irréguliers interceptés était moins élevé que prévu, ce qui explique l'écart entre les autorisations pouvant être utilisées et les dépenses réelles.

## **Analyse comparative entre les sexes plus**

### **Informations relatives aux données présentées dans le présent rapport**

- Les données ont été supprimées ou arrondies afin d'empêcher l'identification de personnes lorsque les chiffres sont compilés et comparés à d'autres statistiques accessibles au public. Les valeurs comprises entre 0 et 5 sont indiquées par « -- » et toutes les autres valeurs sont arrondies au multiple de 5 le plus proche. Cela peut

découler du fait que la somme des chiffres ne correspond pas aux totaux indiqués. Veuillez noter que cela s'applique à toutes les données à partir de 2024.

- Les données sont préliminaires et pourraient changer, et elles peuvent ne pas correspondre aux rapports officiels d'IRCC.
- Bien que les programmes d'IRCC doivent par défaut recueillir des renseignements sur le genre, certains programmes recueillent toujours des renseignements sur le sexe pour assurer la conformité aux normes internationales.

## **Partie 1 : Gouvernance et capacité institutionnelle relative à l'ACS Plus**

### **Gouvernance**

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) s'engage à être plus inclusif pour tous, à éliminer les obstacles et à favoriser une culture de travail équitable qui valorise la diversité et l'accessibilité. Le Bureau de la promotion de l'équité (BPE) agit à titre d'autorité du Ministère en matière d'ACS Plus et exerce un leadership à l'appui de l'engagement d'IRCC en matière d'inclusivité. Le BPE incite le Ministère à déployer des efforts concrets pour accroître la représentation de l'effectif et promouvoir une culture de respect et d'inclusion.

Le Groupe de travail sur l'ACS Plus sert de communauté de pratique pour améliorer la compréhension et l'application de l'ACS Plus dans l'ensemble des politiques, des programmes et des processus décisionnels ministériels. Comptant 147 membres dans l'ensemble du Ministère (soit une augmentation par rapport à 73 membres en 2023-2024), le Groupe de travail permet aux membres de tenir des consultations sur les considérations en matière d'équité dans les propositions de politiques, la conception de programmes et les processus de prestation de services. En 2024-2025, le Groupe de travail a abordé un éventail de sujets prioritaires à l'appui de l'intégration de l'ACS Plus au processus décisionnel ministériel, y compris l'examen de la politique sur l'ACS Plus d'IRCC et le lancement de la [stratégie canadienne de lutte contre le racisme](#) renouvelée et du nouveau [Plan d'action canadien de lutte contre la haine](#).

### **Capacité**

En 2024-2025, IRCC a fait d'importants progrès pour renforcer sa capacité en matière d'ACS Plus afin d'améliorer son application et de mieux surveiller et évaluer les résultats équitables dans les politiques et les programmes ministériels. IRCC a également fait la promotion d'outils et de ressources pour mieux intégrer l'ACS Plus à son travail.

### **Promotion des ressources ACS Plus et des réseaux d'employés**

Le Ministère a continué de promouvoir les ressources sur l'ACS Plus, y compris de nouvelles directives de Femmes et Égalité des genres Canada pour renforcer la capacité et appuyer l'application de l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et aux services d'IRCC.

De plus, le Ministère a appuyé les réseaux d'employés et leurs champions de la haute direction pour renforcer davantage l'engagement d'IRCC à l'égard de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de l'accessibilité en milieu de travail. Les réseaux d'employés en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) d'IRCC comprennent le Réseau des femmes, le Réseau des employés noirs, le Réseau et le Comité des personnes handicapées, le Réseau des employés racisés et des alliés, le Cercle des peuples autochtones, Fierté@IRCC et le Réseau pour la diversité, l'équité et l'inclusion. Ces réseaux d'employés ont mené diverses initiatives en 2024-2025, y compris des événements commémoratifs, des programmes de mentorat et des possibilités de formation axées sur la diversité, comme le bal de la Fierté, la Journée trans, des séances de narration, des cercles de confiance et divers ateliers.

### **Examen de la politique en matière d'ACS Plus**

Un rapport provisoire sur l'examen de la politique sur l'ACS Plus a été achevé en février 2025. Cet examen visait à cerner les lacunes et les obstacles dans la mise en œuvre ministérielle de l'ACS Plus et à orienter les recommandations pour la mise à jour de la politique ministérielle sur l'ACS de 2011. La Politique sur l'ACS n'a pas été mise à jour depuis 2011 et est en cours de révision pour tenir compte de la diversité des genres, du changement d'image et de l'approche intersectionnelle à l'égard de l'ACS Plus, et des changements apportés à la suite des remaniements ministériels. En 2025-2026, les recommandations découlant de l'examen seront mises en œuvre dans le cadre de la Politique sur l'ACS Plus mise à jour d'IRCC.

### **Lutte contre le racisme et équité**

En 2024-2025, IRCC a continué de renforcer sa gouvernance en matière de lutte contre le racisme afin de s'attaquer au racisme systémique et d'intégrer l'équité comme valeur fondamentale à l'échelle du Ministère. Cet engagement est démontré au moyen de consultations ministérielles et de sondages auprès des employés afin d'obtenir des commentaires sur la façon de créer un milieu de travail plus équitable. En 2024, IRCC a recueilli de l'information au moyen de questionnaires et de discussions de groupe, y compris 44 séances de consultation avec les employés et la haute direction.

IRCC a examiné la [Stratégie de lutte contre le racisme 2.0 \(2021-2024\)](#) et les progrès du Ministère en matière de lutte contre le racisme afin d'éclairer la prochaine stratégie en matière d'équité du Ministère pour 2025 à 2028. Un élément essentiel de ce travail consistait à obtenir l'avis d'employés ayant vécu des expériences de racisme et de discrimination. Le sondage sur les réflexions sur la Stratégie de lutte contre le racisme 2.0 de 2025 a été mené pour recueillir les points de vue des employés et évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie. 356 employés des réseaux d'employés pour la diversité, l'équité et l'inclusion du Ministère ont participé au sondage et ont fait part de leurs commentaires, ce qui représente un taux de réponse de 24 %. Ce taux de réponse tient compte de la mobilisation et de l'engagement importants qui existent au sein des

réseaux d'employés d'IRCC, qui continuent d'influencer positivement IRCC vers une culture organisationnelle plus inclusive, diversifiée, équitable et accessible.

### **Ressources humaines (équivalents temps plein) consacrées à l'ACS Plus**

Le Ministère comptait 13 équivalents temps plein dédiés à l'ACS Plus.

## **Partie 2 : Incidences liées au genre et à la diversité, par programme**

### **Responsabilité essentielle 1 : Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires**

#### **Nom du programme : Étudiants étrangers**

**Objectif du programme :** IRCC facilite l'entrée des étudiants qui souhaitent étudier dans un établissement d'enseignement canadien désigné. Le programme intègre l'ACS Plus à l'élaboration des politiques pour la refonte du programme, le statut d'étudiant résident temporaire et la mobilisation des intervenants.

**Population cible :** Étrangers admissibles qui souhaitent entrer au Canada à titre d'étudiants étrangers

#### **Répartition des avantages**

<b>Répartition</b>	<b>Groupe</b>
<b>Selon le genre</b>	Globalement équilibré entre les sexes
<b>Selon le groupe d'âge</b>	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

#### **Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller**

IRCC surveille les indicateurs démographiques suivants :

- Étranger qui souhaite venir étudier pendant plus de six mois;
- Population d'âge pour les études postsecondaires;
- Genre;
- Langues officielles;
- Pays de citoyenneté pour améliorer la diversification des pays sources.

#### **Incidences clés du programme sur le genre et la diversité**

Le Programme des étudiants étrangers génère des gains économiques pour le Canada et offre également d'importants avantages socioculturels, comme la diversification de la composition du pays.

IRCC reconnaît que le genre des étudiants étrangers peut influencer sur leurs possibilités d'emploi et leur revenu après l'obtention de leur diplôme. En d'autres termes, certains domaines universitaires attirent traditionnellement un genre plutôt que l'autre – par exemple, les professions de soins sont souvent dominées par les femmes, tandis que les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques ont tendance à être dominés par les hommes. Ces tendances peuvent contribuer aux disparités continues entre les genres et peuvent même influencer sur l'emploi après l'obtention du diplôme, étant donné que l'admissibilité au Programme de permis de travail postdiplôme (PTPD), pour les études ne menant pas à un diplôme, est associée à des domaines d'études liés à des professions en demande. Au fil du temps, le Programme des étudiants étrangers est demeuré principalement équilibré entre les genres, mais il est important de continuer à surveiller cet indicateur pour vérifier tout changement important. De plus, le Programme des étudiants étrangers a toujours été dominé par des demandeurs provenant d'un nombre limité de pays sources. Cet indicateur peut interagir avec le fossé entre les genres étant donné que les rôles traditionnels selon le genre peuvent être plus importants dans certains pays et peuvent donc influencer sur les domaines que ces élèves finissent par choisir. Par conséquent, IRCC poursuivra ses efforts pour diversifier les pays sources dans le cadre du Programme des étudiants étrangers. Cela comprend l'encouragement des établissements d'enseignement désignés (EED) à renforcer leurs stratégies de recrutement international, ainsi que des initiatives en cours — comme le projet pilote pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire — visant à attirer des étudiants provenant de divers pays sources qui sont souvent confrontés à des obstacles.

### Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés Année calendrier (AC) 2024	Sources des données	Commentaire
Titulaires de permis d'études, selon le genre	<b>Total : 516 275</b> Femme : 242 970 (47 %) Homme : 273 235 (53 %) Autre : 55 (0 %) Non précisé : 10 (0 %)	Système mondial de gestion des cas (SMGC)	Aucun changement majeur n'a été observé dans la délivrance de permis d'études selon le genre.
Titulaires de permis d'études, selon l'âge	0 à 17 ans : 113 425 (22 %) 18 à 29 ans : 335 860 (65 %) 30 à 65 ans : 67 550 (13 %) 66 ans ou plus : 40 (0 %)	SMGC	Le plus grand nombre de titulaires de permis d'études se situe dans la fourchette de 18 à 29 ans, ce qui est attendu compte tenu de la nature du Programme des étudiants étrangers.

Titulaires de permis d'études, selon la langue officielle	Anglais : 429 350 (83%) Français : 28 500 (6%) Français et anglais : 46 690 (9%) Ni l'une ni l'autre : 6 510 (1%) Non précisé : 6 170 (1%)	SMGC	Sans objet (S.O.)
Titulaires de permis d'études, selon les cinq principaux pays de citoyenneté	Inde : 188 465 (37%) Chine, République populaire de : 56 355 (11%) Nigéria : 26 520 (5%) Philippines : 24 730 (5%) France : 13 750 (3%)	SMGC	Diminution importante du nombre de titulaires de permis d'études de l'Inde en 2024.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le [Portail du gouvernement ouvert](#).

### Autres incidences clés du programme

Les initiatives stratégiques du Programme des étudiants étrangers, y compris la mise en œuvre du Programme pilote pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire (PPECFSM) et les changements réglementaires, ont été façonnées sous l'angle de l'ACS Plus pour s'assurer que les réformes du programme sont inclusives et s'attaquent efficacement aux inégalités systémiques.

Plus précisément, le PPECFSM a été présenté comme un moyen d'appuyer les priorités gouvernementales visant à accroître l'immigration francophone hors Québec, à améliorer la vitalité et la diversité culturelle des communautés francophones et à faciliter l'accès aux permis d'études pour les étudiants provenant de pays dont le taux d'approbation est historiquement bas (c.-à-d. l'Afrique, le Moyen-Orient et les Amériques). Le projet pilote a été conçu pour atteindre ces objectifs en modifiant les exigences relatives aux demandes de permis d'études, comme la suppression l'intention de revenir et la modification des exigences financières en fonction de la taille de la communauté où les demandeurs ont l'intention de résider.

### Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

IRCC continuera de recueillir et d'examiner des données liées aux tendances démographiques générales à différentes étapes du cycle de vie des étudiants (phase des études et du PTPD) et d'analyser de multiples facteurs de l'ACS Plus afin de cerner les domaines de parité ou de disparité entre divers groupes.

### Nom du programme : [Travailleurs temporaires](#)

**Objectif du programme :** IRCC permet aux ressortissants étrangers de travailler au Canada, avec ou sans permis de travail, lorsque les Canadiens et les résidents permanents ne sont pas disponibles ou lorsqu'il y a des avantages plus larges pour le

Canada. Par l'intermédiaire du Programme de mobilité internationale (PMI) et à l'administration conjointe du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) avec Emploi et Développement social Canada, IRCC soutient le marché du travail canadien en fonction des conditions économiques, des intérêts nationaux et des priorités du gouvernement.

**Population cible :** Travailleurs temporaires au Canada

#### Répartition des avantages

Répartition	Groupe
<b>Selon le genre</b>	Globalement équilibré entre les sexes
<b>Selon le groupe d'âge</b>	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

#### Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

Le Programme des travailleurs temporaires vise les étrangers qui cherchent à entrer au Canada à des fins professionnelles dans le cadre des volets suivants :

- PTET;
- PMI;
- Travailleurs dispensés de permis.

Dans le cadre de l'administration des permis de travail du PTET et du PMI, IRCC examine l'utilisation de ces programmes pour tous les demandeurs et titulaires de permis de travail. Les caractéristiques sociodémographiques sont recueillies dans le cadre de la demande de permis de travail et utilisées pour éclairer l'analyse du programme.

#### Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

Par définition, les critères d'admissibilité au PTET et au PMI mettent l'accent sur les éléments du travail prévu à exécuter au Canada et évaluent si un étranger – quelles que soient ses caractéristiques sociodémographiques – est en mesure d'exécuter ce travail. Dans cette optique, le PMI et le PTET se veulent neutres du point de vue des genres et de la diversité. Les travailleurs étrangers, peu importe leur genre, leur âge et leur pays d'origine, peuvent présenter une demande d'autorisation de permis de travail s'ils répondent aux critères d'admissibilité.

Toutefois, la nature du travail et d'autres facteurs macroéconomiques (p. ex. les conditions dans le pays de résidence d'un étranger) peuvent avoir une incidence sur la représentation des genres et de la diversité. Par exemple, le type de travail physique exigé dans les professions du domaine de l'agriculture et de la construction peut entraîner des

différences entre les genres dans la population de travailleurs étrangers temporaires dans ces secteurs.

### Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2024	Sources des données	Commentaire
Titulaires de permis de travail, selon le genre	<b>Total: 905 440<sup>4</sup></b> Femme : 384 390 (42 %) Homme : 520 965 (58 %) Autre : 50 (0 %) Non précisé : 40 (0 %)	SMGC	Une partie de la disparité entre les genres peut être prise en compte dans le cadre du PTET, où la majorité des travailleurs agricoles sont des hommes.
Titulaires de permis de travail, selon l'âge	0 à 17 ans : 7 500 (1 %) 18 à 29 ans : 404 855 (45 %) 30 à 65 ans : 486 455 (54 %) 66 ans ou plus : 7 325 (1 %)	SMGC	S.O.
Titulaires de permis de travail, selon la langue officielle	Anglais : 637 190 (70 %) Français : 34 750 (4 %) Français et anglais : 59 185 (7 %) Ni l'une ni l'autre : 72 565 (8 %) Non précisé : 107 295 (12 %)	SMGC	S.O.
Titulaires de permis de travail, selon les cinq principaux pays de citoyenneté	Inde : 248 230 (27%) Ukraine : 112 050 (12%) Philippines : 58 110 (6%) Mexique : 52 200 (6%) Iran : 42 005 (5%)	SMGC	S.O.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le [Portail du gouvernement ouvert](#).

### Autres incidences clés du programme

Le Permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables (PTO-V) donne aux travailleurs étrangers au Canada qui sont titulaires d'un permis de travail propre à un employeur l'accès à un permis de travail ouvert s'ils sont victimes de mauvais traitement au travail ou risquent de l'être.

### Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

IRCC tient à jour des systèmes de données, comme le Système mondial de gestion des cas (SMGC), qui permet une surveillance et des rapports exhaustifs et fiables sur

---

<sup>4</sup> Le nombre total de permis délivrés pourrait ne pas correspondre à la somme des titulaires de permis, car une personne peut détenir plus d'un type de permis au cours d'une période donnée.

l'utilisation et les extraits des programmes, et aide à cerner les lacunes et les tendances potentielles à l'appui de l'élaboration des programmes et des politiques.

Dans le cadre du PTET et du PMI, IRCC recueille des données qualitatives et quantitatives sur le genre, l'âge, le pays de citoyenneté, la capacité de s'exprimer en français et en anglais, les permis de travail antérieurs et subséquents et le lieu de travail (au Canada) dans le SMGC. Conformément aux engagements énoncés dans le document Réponse et plan d'action de la direction pour l'[Évaluation du PMI](#), IRCC examine les façons d'exploiter plus efficacement ces données afin de mieux comprendre les facteurs de l'ACS Plus et de recueillir d'autres types de données afin d'appuyer une analyse plus complète de l'ACS Plus au besoin.

L'analyse des demandes et des approbations des PTO-V sert à améliorer le cours interne de formation tenant compte des traumatismes pour les agents d'immigration qui traitent les demandes de PTO-V.

**Nom du programme :** Visiteurs

**Objectif du programme :** Le Programme vise à établir un équilibre entre la facilitation des déplacements des étrangers et le maintien de l'intégrité du système d'immigration et d'octroi de l'asile.

**Population cible :** Étrangers admissibles qui cherchent à entrer au Canada à titre de visiteurs (délivrance de visas de résident temporaire [VRT] et d'autorisations de voyage électroniques [AVE])

**Répartition des avantages**

Répartition	Groupe
<b>Selon le genre</b>	Globalement équilibré entre les sexes
<b>Selon le groupe d'âge</b>	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

**Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller**

- Le Programme des visiteurs couvre la plupart des étrangers qui cherchent à entrer au Canada ou à y séjourner pour une ou plusieurs raisons temporaires, notamment les suivantes :
  - Visite de membres de la famille ou d'amis;
  - Tourisme;
  - Participation à des événements internationaux;
  - Affaires;
  - Étudiants ou travailleurs dispensés de permis;
  - Passage par le Canada pour atteindre une autre destination.

- Une surveillance plus poussée des demandes de visiteurs lorsque les demandeurs choisissent le Genre X (sans s'identifier comme homme ou femme) serait instructive pour déterminer s'il y a des obstacles.

### Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

Le Programme des visiteurs facilite les déplacements au Canada en délivrant des VRT ou des AVE aux étrangers admissibles. L'admissibilité à ces titres de voyage ne repose pas sur le genre ni d'autres facteurs d'identité diversifiée. La délivrance de titres de voyage repose également sur une demande qui, dans une large mesure, échappe au contrôle d'IRCC. De nombreux facteurs externes contribuent à cette demande, y compris l'accessibilité générale au Canada (p. ex. routes aériennes, proximité du Canada, etc.) et le revenu disponible pour les voyages internationaux.

#### Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2024	Sources des données	Commentaire
Visas de résident temporaire (VRT) délivrés, selon le genre	<b>Total : 2 103 760</b> Femme : 1 013 145 (48 %) Homme : 1 090 595 (52 %) Autre : 15 (0 %) Non précisé : -- (0 %)	SMGC	Les données de 2024 indiquent qu'un nombre légèrement plus élevé d'hommes ont obtenu des VRT.
VRT délivrés, selon l'âge	0 à 17 ans : 236 530 (11 %) 18 à 29 ans : 584 100 (28 %) 30 à 65 ans : 1 125 940 (54 %) 66 ans ou plus : 157 190 (8 %)	SMGC	S.O.
VRT délivrés, selon la langue officielle	Anglais : 1 590 415 (76 %) Français : 152 070 (7 %) Ni l'une ni l'autre : 353 025 (17 %) Non précisé : 8 250 (0 %)	SMGC	Une grande majorité des VRT ont été délivrés à des clients qui ont indiqué être en mesure de communiquer en anglais. Les VRT délivrés aux personnes qui ne parlent ni anglais ni français reviennent aux niveaux d'avant la pandémie (la moyenne d'avant la pandémie était de 27 %).
VRT délivrés, selon les cinq principaux pays de citoyenneté	Inde : 721 600 (34 %) République populaire de Chine : 323 280 (15 %) Mexique : 100 215 (5 %) Philippines : 87 730 (4 %) Nigéria : 72 685 (4 %)	SMGC	La grande majorité des VRT ont été délivrés à des personnes détenant la citoyenneté indienne ou chinoise.

Autorisations de voyage électroniques (AVE) délivrées, selon le genre	<b>Total : 3 494 730</b> Femme : 1 738 835 (48 %) Homme : 1 755 785 (52 %) Autre : 105 (0 %) Non précisé : -- (0 %)	SMGC	Moins de 1 % des AVE ont été délivrées à des demandeurs ayant un identificateur de genre X depuis que l'option non binaire a été mise en place en juin 2019.
AVE émises, selon l'âge	0 à 17 ans : 446 030 (13 %) 18 à 29 ans : 751 270 (22 %) 30 à 65 ans : 1 940 550 (56 %) 66 ans ou plus : 356 875 (10 %)	SMGC	S.O.
AVE émises, selon les cinq principaux pays de citoyenneté	France : 554 790 (16 %) Royaume-Uni et territoires d'outre-mer : 502 270 (14 %) Mexique : 318 375 (9 %) République fédérale d'Allemagne : 284 160 (8 %) Australie : 199 235 (6 %)	SMGC	La majorité des AVE ont été délivrées à des personnes qui détiennent la citoyenneté française ou britannique.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le [Portail du gouvernement ouvert](#).

### Autres incidences clés du programme

Non disponible

### Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Le Programme des visiteurs a examiné son cadre de stratégie de mesure du rendement sous l'angle de l'ACS Plus et de la lutte contre le racisme, et a élaboré un rapport sommaire des constatations afin de regrouper les recommandations des principaux intervenants internes. En 2024-2025, IRCC a examiné la mise en œuvre de ces recommandations.

Depuis 2018, IRCC a tiré parti de l'analytique avancée pour améliorer le service à la clientèle en accélérant le traitement des demandes de résidence temporaire. Le Ministère a surveillé les incidences des outils d'analyse avancée selon l'angle de l'ACS Plus et de la lutte contre le racisme afin de déceler et d'atténuer tout préjugé potentiel que les outils automatisés pourraient introduire dans le Programme des visiteurs.

En juin 2023, IRCC [a levé partiellement l'obligation de visa pour 13 pays](#) et a commencé à surveiller les données de l'ACS Plus pour cette cohorte de visiteurs. En 2024, les données indiquaient qu'il n'y avait pas de résultats préoccupants sur le plan des taux d'approbation et de refus en ce qui concerne le genre, le groupe d'âge, l'état matrimonial et les décisions relatives à la langue de correspondance (c.-à-d. l'anglais ou le français). Le Canada a imposé une obligation partielle de visa aux ressortissants mexicains à la fin de février 2024, et des efforts de surveillance similaires seront déployés pour cette cohorte.

### Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés

## Nom du programme : Asile

**Objectif du programme :** IRCC est responsable de la surveillance du système d'octroi de l'asile au Canada, qui protège les personnes au Canada qui ont une crainte fondée de persécution ou qui sont exposées à un risque de torture ou de traitements ou peines cruels et inusités. Cela comprend la protection des demandeurs d'asile qui fuient la violence fondée sur le genre et la persécution fondée sur l'orientation sexuelle, la race, la nationalité, l'ethnicité ou la religion.

**Population cible :** Étrangers qui présentent une demande d'asile à partir du Canada

### Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le genre	60 % à 79 % d'hommes
Selon le niveau de revenu	Un peu avantageux pour les personnes à faible revenu (un peu progressif)
Selon le groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

### Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

Les demandeurs d'asile forment un groupe diversifié et non homogène de personnes présentant une grande variété de facteurs identitaires intersectionnels, notamment le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, la race, la nationalité, l'ethnicité et la religion. Compte tenu de cette diversité, l'ensemble de la population de demandeurs d'asile fait l'objet d'une surveillance pour déterminer l'incidence équitable du programme. L'accent est mis sur certains sous-groupes :

- les mineurs;
- les personnes qui fuient la violence fondée sur le genre;
- les personnes qui demandent la protection contre la persécution fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre ou les caractéristiques sexuelles.

### Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

Non disponible

### Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2024	Sources des données	Commentaire
--------------	----------------------------	---------------------	-------------

Demandeurs d'asile, selon le genre	<b>Total: 171 850</b> Femme : 62 980 (37 %) Homme : 108 810 (63 %) Autre : 10 (0 %) Non précisé : 50 (0 %)	SMGC	S.O.
Demandeurs d'asile, selon l'âge	0 à 17 ans : 27 435 (16 %) 18 à 29 ans : 55 405 (32 %) 30 à 65 ans : 86 570 (50 %) 66 ans ou plus : 2 440 (1 %)	SMGC	La majorité (82 %) des demandeurs d'asile en 2024 étaient en âge de travailler, soit entre 18 et 65 ans.
Demandeurs d'asile, selon la langue officielle	Anglais : 40 640 (24 %) Français : 14 605 (8 %) Français et anglais : 3 210 (2 %) Ni l'une ni l'autre : 70 755 (41 %) Non précisé : 42 640 (25 %)	SMGC	En 2024, 41 % des demandeurs d'asile ne connaissaient pas une langue officielle, tandis que 25 % n'ont pas déclaré leur connaissance.
Demandeurs d'asile, selon les cinq principaux pays de citoyenneté et le genre	Inde : 32 285 (19 %) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Femme : 7 540 (23 %)</li> <li>• Homme : 24 735 (77 %)</li> <li>• Autre : -- (0 %)</li> <li>• Non précisé : 5 (0 %)</li> </ul> Bangladesh : 15 680 (9 %) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Femme : 4 370 (28 %)</li> <li>• Homme : 11 300 (72 %)</li> <li>• Non précisé : 5 (0 %)</li> </ul> Nigéria : 13 135 (8 %) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Femme : 5 320 (40 %)</li> <li>• Homme : 7 815 (59 %)</li> <li>• Non précisé : -- (0 %)</li> </ul> Sri Lanka : 9 805 (6 %) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Femme : 3 710 (42 %)</li> <li>• Homme : 5 140 (58 %)</li> <li>• Autre : -- (0 %)</li> <li>• Non précisé : -- (0 %)</li> </ul> Mexique : 8 855 (5 %) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Femme : 3 710 (42 %)</li> <li>• Homme : 5 140 (58 %)</li> <li>• Autre : -- (0 %)</li> <li>• Non précisé : -- (0 %)</li> </ul>	SMGC	S.O.
Les cinq principaux pays sources des demandes d'asile admissibles renvoyées à la Commission de l'immigration et du	Inde : 31 955 Bangladesh : 16 985 Nigéria : 16 005 Mexique : 12 340 Sri Lanka : 10 270 Autres : 98 975	SMGC	S.O.

statut de réfugié du Canada <sup>5</sup>			
Demandeurs d'asile, par motif de persécution (demandes d'asile terminées au cours de l'année civile 2024)	Violence fondée sur le genre : 9 % Orientation sexuelle : 8 % Race / nationalité / ethnicité : 10 % Religion : 8 %	Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, Engagement des partenaires DGOSAM	Les données associées aux types de demandes d'asile dans le présent rapport tiennent compte du fondement indiqué par les demandeurs d'asile dans leur demande d'asile.
Demandeurs d'asile, selon l'état matrimonial	Célibataire : 85 000 (49 %) Marié(e) : 68 935 (40 %) Veuf(ve) : 2 620 (2 %) Divorcé(e) : 3 470 (2 %) Séparé(e) : 3 410 (2 %) Union de fait : 7 350 (4 %) Mariage annulé : 40 (0 %) Non précisé : 1 020 (1 %)	SMGC	S.O.
Demandeurs d'asile admissibles et <a href="#">autres</a> utilisateurs du Programme fédéral de santé intérimaire, selon le genre et le groupe d'âge	<b>Total : 303 610</b> 0 à 17 ans : 51 050 (17 %) 18 à 29 ans : 78 985 (26 %) 30 à 65 ans : 167 315 (55 %) 66 ans ou plus : 6 260 (2 %) <b>Femme : 124 980</b> 0 à 17 ans : 24 605 (20 %) 18 à 29 ans : 29 300 (23 %) 30 à 65 ans : 67 270 (54 %) 66 ans ou plus : 3 810 (3 %) <b>Homme : 178 575</b> 0 à 17 ans : 26 440 (15 %) 18 à 29 ans : 49 665 (28 %) 30 à 65 ans : 100 020 (56 %) 66 ans ou plus : 2 450 (1 %) <b>Autre : 55</b> 0 à 17 ans : 5 (11 %) 18 à 29 ans : 20 (33 %) 30 à 65 ans : 30 (55 %) 66 ans ou plus : -- (2 %)	SMGC	Les utilisateurs du Programme fédéral de santé intérimaire comptaient 41 % de femmes et 59 % d'hommes. Les autres identités de genre représentaient une petite partie du total.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le [Portail du gouvernement ouvert](#).

<sup>5</sup> Certaines des demandes d'asile transmises à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada en 2024 ont été reçues au cours des années précédentes.

## Autres incidences clés du programme

Les demandeurs d’asile ont des expériences et des besoins variés lorsqu’ils interagissent avec le système d’octroi de l’asile au Canada, car le genre, l’âge, l’orientation sexuelle, la race, la nationalité, l’ethnicité, la religion ou le statut d’invalidité façonnent leurs expériences. Compte tenu de ces besoins uniques, le système d’octroi de l’asile au Canada est appuyé par les [Directives du président de la Commission de l’immigration et du statut de réfugié du Canada](#), qui fournissent une orientation sur les procédures impliquant des mineurs, des personnes handicapées, des demandeurs d’asile craignant la persécution fondée sur le genre, et les procédures impliquant l’orientation sexuelle, l’identité et l’expression de genre et les caractéristiques sexuelles. De plus, IRCC a élaboré des directives précises sur la prestation des programmes en ce qui concerne le traitement des demandes d’asile présentées au Canada par des mineurs et d’autres personnes vulnérables.

## Plan de collecte de données liées à l’ACS Plus

IRCC et ses partenaires continuent de recueillir, d’analyser et de communiquer des données désagrégées selon le genre, l’âge, le pays d’origine et d’autres indicateurs clés afin de surveiller les répercussions du programme sur le genre et la diversité. IRCC s’efforce continuellement de trouver des moyens de mesurer le rendement et les progrès de l’ACS Plus.

## Nom du programme : [Regroupement familial](#)

**Objectif du programme :** IRCC facilite l’admission d’un nombre cible de résidents permanents dans la catégorie du regroupement familial. Le Programme recueille des données désagrégées sur le genre des répondants, des cosignataires et des demandeurs. Il recueille des données sur l’âge et le pays de citoyenneté des demandeurs, ainsi que des données sur les mariages forcés.

**Population cible :** Étrangers qui souhaitent être réunis avec des membres de leur famille au Canada qui sont des citoyens canadiens ou des résidents permanents

### Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le genre	60 % à 79 % de femmes
Selon le niveau de revenu	Aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu
Selon le groupe d’âge	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

## Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

- Les femmes (en particulier les femmes célibataires) peuvent être plus durement touchées par l'exigence de revenu pour parrainer les parents et les grands-parents. Cela s'explique par le fait que les femmes, en moyenne, gagnent moins que les hommes, pour le Programme des parents et grands-parents.
- Il n'y a pas d'exigence de revenu pour le programme des époux et des conjoints, ce qui réduit la probabilité d'une incidence sexospécifique.

## Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

Une évaluation du Programme de regroupement familial réalisée en 2024 a permis de découvrir que la réunification des familles offre de nombreux avantages culturels aux répondants et à la société canadienne, en particulier grâce au transfert des connaissances des traditions culturelles, en plus d'aider à la préservation d'une langue autre que le français et l'anglais. En particulier, 33 % des répondants de parents et grands-parents (PGP) ont déclaré que le fait d'avoir leur PGP au Canada leur permettait de travailler à temps plein, 20 % ont déclaré pouvoir travailler un plus grand nombre d'heures, 11 % ont déclaré pouvoir aller à l'école ou aux études et 10 % ont été en mesure de retourner au travail. Un plus grand nombre de femmes (12 %) que d'hommes (8 %) ont déclaré que le fait d'avoir leur PGP au Canada a contribué à leur retour au travail.

### Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2024	Sources des données	Commentaire
Admissions relatives au regroupement familial, selon le genre Comprend : Époux, partenaires, enfants, autres membres de la famille admissibles, parents et grands-parents	<b>Total : 105 990</b> Femme : 64 170 (61 %) Homme : 41 810 (39 %) Autre : 10 (0 %)	SMGC	S.O.
Admissions relatives au regroupement familial, selon l'âge en pourcentage	0 à 17 ans : 10 455 (10 %) 18 à 29 ans : 33 320 (31 %) 30 à 65 ans : 46 920 (44 %) 66 ans et plus : 15 295 (14 %)	SMGC	La majorité des membres de la catégorie du regroupement familial parrainés sont des adultes, en particulier en âge de travailler et âgés de 18 à 65 ans.

Admissions relatives au regroupement familial, selon la langue officielle	Anglais : 75 675 (71 %) Français : 4 590 (4 %) Français et anglais 4 205 (4 %) Ni l'une ni l'autre : 21 000 (20 %) Non précisé : 520 (0 %)	SMGC	S.O.
Admissions relatives au regroupement familial, selon les cinq principaux pays de citoyenneté	Inde : 31 425 (30 %) Philippines : 9 500 (9 %) Chine, République populaire de : 8 320 (8 %) États-Unis d'Amérique 4 665 (4 %) Pakistan : 4 355 (4 %)	SMGC	S.O.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le [Portail du gouvernement ouvert](#).

### Autres incidences clés du programme

On a également constaté que le parrainage familial contribuait au bénévolat et à la participation à des traditions et à des événements culturels et communautaires. L'évaluation du Programme de regroupement familial de 2024 a souligné que la réunification avec un conjoint contribue aux avantages sociaux, car la réunification permettait au couple de se soutenir mutuellement sur le plan social et affectif et contribuait à créer une plus grande stabilité dans sa vie. Cette constatation a été confirmée par le sondage auprès des clients conjoints, qui a révélé qu'une grande majorité (95 %) des répondants fournissait parfois ou souvent un soutien émotionnel à leur répondant ou à leur famille.

### Sources de renseignements supplémentaires

[Évaluation du Programme de regroupement familial - Canada.ca](#)

### Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

IRCC continuera de recueillir et de surveiller des données désagrégées, pour la catégorie du regroupement familial, comme le genre, l'âge, le pays de citoyenneté et les données sur les mariages forcés.

### Nom du programme : Immigration économique fédérale

**Objectif du programme :** Conformément au Plan des niveaux d'immigration du Canada, IRCC facilite l'admission de résidents permanents au titre de divers programmes d'immigration économique fédérale. IRCC sélectionne les candidats en fonction de critères d'admissibilité qui comprennent une combinaison de capital humain du demandeur, notamment le niveau de scolarité, les compétences linguistiques, l'expérience de travail, l'offre d'emploi d'un employeur, l'âge ou d'autres facteurs.

## Population cible : Étrangers en âge de travailler

### Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le genre	Globalement équilibré entre les sexes
Selon le niveau de revenu	Aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu
Selon le groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

### Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

- Femmes
- Francophones hors Québec

### Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

Bien que l'immigration économique fédérale soit généralement équilibrée entre les genres, IRCC continue de surveiller cette situation à mesure que des modifications sont apportées aux programmes et aux outils de sélection. L'accent mis sur le capital humain dans les critères de sélection du programme économique fédéral peut avoir des répercussions sociodémographiques; par exemple, la maîtrise du français ou de l'anglais est un outil important dans la sélection au titre de ces programmes, et les candidats provenant de pays anglophones ou francophones ont tendance à avoir un avantage. Le niveau de scolarité est également un facteur important, ce qui avantage les demandeurs qui ont les moyens économiques d'atteindre des niveaux de scolarité élevés.

L'immigration des francophones au Canada hors Québec est largement soutenue par les programmes économiques fédéraux. Les cibles ministérielles en matière d'immigration francophone augmentent chaque année, ce qui a non seulement augmenté le pourcentage d'immigrants économiques fédéraux ayant des compétences en français, mais aussi la diversité des pays sources. Les profils linguistiques variés au sein de cette population pourraient avoir des effets différents sur les résultats économiques et continueront d'être surveillés.

### Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2024	Sources des données	Commentaire
Admissions des <b>demandeurs principaux</b> aux programmes	<b>Total : 63 150</b> Femme : 29 670 (47 %)	SMGC	6 % plus d'hommes ont été admis à titre

d'immigration économique fédérale, selon le genre Comprend : Catégorie de l'expérience canadienne, Programmes des aides familiaux, Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique, Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), Gens d'affaires (fédéral), Programme pilote sur l'agroalimentaire et Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente	Homme : 33 480 (53 %)		d'immigrants économiques fédéraux; toutefois, certains programmes, comme les Programmes pilotes pour les aides familiaux, comptent en grande partie des admissions de femmes.
Admissions des <b>demandeurs principaux</b> aux programmes d'immigration économique fédérale, selon l'âge	0 à 17 ans : 45 (0 %) 18 à 29 ans : 28 335 (45 %) 30 à 65 ans : 34 695 (55 %) 66 ans ou plus : 75 (0 %)	SMGC	S.O.
Admissions des <b>demandeurs principaux</b> aux programmes d'immigration économique fédérale, selon la langue officielle	Anglais : 49 585 (79 %) Français : 3 305 (5 %) Français et anglais 10 015 (16 %) Ni l'une ni l'autre : 105 (0 %) Non précisé : 135 (0 %)	SMGC	21 % des demandeurs principaux ayant des compétences en français sont le résultat d'efforts de sélection ciblés.
Admissions des <b>demandeurs principaux</b> aux programmes d'immigration économique fédérale, selon les cinq principaux pays de citoyenneté	Inde : 27 360 (43 %) Cameroun, République fédérale du : 4 045 (6 %) Nigéria : 3 575 (6 %) Philippines : 3 395 (5 %) Chine, République populaire de : 2 915 (5 %)	SMGC	S.O.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le [Portail du gouvernement ouvert](#).

### Autres incidences clés du programme

Une analyse comparative entre les sexes plus des admissions de résidents permanents, au moyen de la sélection axée sur les ensembles dans le cadre d'Entrée express, a révélé des écarts relativement au genre, aux profils linguistiques et aux nationalités. Certains ensembles comptaient un plus grand nombre de résidents permanents s'identifiant comme des femmes, comme le domaine des soins de santé, tandis que d'autres comptaient un plus grand nombre de résidents permanents s'identifiant comme des hommes, comme les métiers spécialisés et les domaines du transport et l'agriculture. Cela s'explique probablement par les normes traditionnelles relatives au genre dans différentes professions. Dans l'ensemble, la sélection axée sur les ensembles a démontré

une plus grande diversité de pays et un meilleur équilibre entre les genres, surtout au sein de la catégorie francophone.

### **Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus**

Les données sur les résidents permanents admis dans le cadre de ces programmes sont recueillies et analysées régulièrement et ventilées en fonction de variables comme l'âge, le genre, la scolarité, la connaissance et la maîtrise des langues officielles, le pays de citoyenneté, le pays de naissance, le pays de résidence, la profession prévue, la destination au Canada, la situation de famille (c'est-à-dire, demandeur principal, époux ou personne à charge) et l'état matrimonial (c'est-à-dire, marié ou en union de fait, célibataire, séparé, veuf ou non précisé).

### **Nom du programme : Immigration pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire**

**Objectif du programme :** Le Programme facilite l'admission d'un nombre déterminé de résidents permanents pour des considérations d'ordre humanitaire ou d'une politique d'intérêt public, en réponse à des situations pour lesquelles des enjeux liés au genre et à la diversité peuvent être des facteurs.

**Population cible :** Étrangers qui cherchent à obtenir la résidence permanente pour des motifs d'ordre humanitaire ou des considérations relatives à la politique d'intérêt public. Ces dernières années, des politiques d'intérêt public clés ont ciblé certains étrangers provenant de régions comme l'Asie de l'Est (Hong Kong), l'Europe (Ukraine), l'Afrique subsaharienne (Soudan) et les Amériques (Colombie, Haïti, Vénézuéla).

#### **Répartition des avantages**

<b>Répartition</b>	<b>Groupe</b>
<b>Selon le genre</b>	Globalement équilibré entre les sexes
<b>Selon le niveau de revenu</b>	Un peu avantageux pour les personnes à faible revenu (un peu progressif)
<b>Selon le groupe d'âge</b>	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

#### **Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller**

- Le programme d'immigration pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire ne cible pas une population en particulier.
  - Les facteurs qui poussent une personne à présenter une demande échappent au contrôle d'IRCC (p. ex. conditions dans des pays étrangers, besoins médicaux élevés, etc.).

- Les données démographiques peuvent fluctuer d’une année à l’autre. Chaque politique d’intérêt public comporte des conditions précises que les personnes doivent respecter, et elles sont souvent établies en réponse à une situation ou à une crise nationale ou internationale exceptionnelle. Par conséquent, les caractéristiques démographiques dépendent fortement de la politique d’intérêt public individuelle et de la population cible. Néanmoins, les répercussions de l’ACS Plus sont prises en compte dans la mesure du possible dans l’élaboration de ces mesures et les caractéristiques sociodémographiques sont surveillées programme par programme.

### Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

Non disponible.

#### Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2024	Sources des données	Commentaire
Admissions dans le cadre du programme d’immigration pour considérations d’ordre humanitaire et discrétionnaire, selon le genre	<b>Total : 19 355</b> Femme : 10 200 (53 %) Homme : 9 150 (47 %) Autre : -- (0 %)	SMGC	Les admissions comprennent le demandeur principal et les membres de sa famille qui l’accompagnent.
Admissions dans le cadre du programme d’immigration pour considérations d’ordre humanitaire et discrétionnaire, selon l’âge	0 à 17 ans : 4 755 (25 %) 18 à 29 ans : 3 530 (18 %) 30 à 65 ans : 9 860 (51 %) 66 ans et plus : 1 210 (6 %)	SMGC	S.O.
Admissions dans le cadre du programme d’immigration pour considérations d’ordre humanitaire et discrétionnaire, selon la langue officielle	Anglais : 9 970 (52 %) Français : 2 245 (12 %) Français et anglais : 655 (3 %) Ni l’une ni l’autre : 6 020 (31 %) Non précisé : 460 (2 %)	SMGC	S.O.
Admissions dans le programme d’immigration pour considérations d’ordre humanitaire et discrétionnaire, selon les cinq principaux pays de citoyenneté	Colombie : 4 460 (23 %) Haïti : 2 550 (13 %) Chine, République populaire de : 2 050 (11 %) Vénézuéla : 1 945 (10 %) Ukraine : 1 710 (9 %)	SMGC	S.O.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le [Portail du gouvernement ouvert](#).

### **Autres incidences clés du programme**

Le programme d'immigration pour considérations d'ordre humanitaire permet aux étrangers présentant des circonstances exceptionnelles et impérieuses d'obtenir la résidence permanente. Par conséquent, IRCC ne sélectionne pas de candidats précis dans le cadre de cette mesure. Les demandeurs retenus au titre du programme d'immigration pour considérations d'ordre humanitaire sont plus susceptibles de provenir de groupes vulnérables qui peuvent avoir ou non une composante relative au genre et à la diversité.

Les politiques d'intérêt public comportent des conditions et des critères d'admissibilité distincts et sont utilisées dans diverses situations, notamment en facilitant l'accès à la résidence permanente pour les populations vulnérables. De nombreuses politiques d'intérêt public temporaires sont utilisées pour faciliter l'immigration des populations ayant des besoins humanitaires qui peuvent ou non comporter une composante relative au genre et à la diversité.

### **Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus**

Les points de vue à l'égard du genre et de la diversité continueront d'être pris en considération dans les programmes pour considérations d'ordre humanitaire et de politique d'intérêt public d'IRCC dans le cadre de l'élaboration de ces outils et de la surveillance de leurs résultats, y compris l'utilisation de données désagrégées comme le genre, l'âge, le pays d'origine ou la citoyenneté.

### **Nom du programme : [Réinstallation des réfugiés](#)**

**Objectif du programme :** IRCC facilite l'admission d'un nombre cible de résidents permanents dans la catégorie de la réinstallation des réfugiés et veille à ce qu'ils reçoivent le soutien dont ils ont besoin à leur arrivée, par l'entremise du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) ou de répondants privés. Les facteurs concernant l'ACS Plus sont pris en compte dans la sélection des partenaires de recommandation et dans la prestation des services appropriés.

### **Population cible : Réfugiés réinstallés**

#### **Répartition des avantages**

<b>Répartition</b>	<b>Groupe</b>
<b>Selon le genre</b>	Globalement équilibré entre les sexes
<b>Selon le niveau de revenu</b>	Très avantageux pour les personnes à faible revenu (très progressif)

<b>Selon le groupe d'âge</b>	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés
------------------------------	--

### Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

- Le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) offre un soutien financier direct et finance la prestation de services immédiats et essentiels aux réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et à d'autres bénéficiaires admissibles.
- Les clients du PAR comprennent les personnes réfugiées LGBTQI+<sup>6</sup>, les réfugiés handicapés, les femmes, les aînés et les jeunes.
- IRCC recueille des données sur les résultats des clients du PAR dans le cadre du [Sondage annuel sur les résultats des nouveaux arrivants](#) d'IRCC.
  - Le sondage comprend des questions sur le genre, la communauté 2ELGBTQI+, l'incapacité, le revenu du ménage, le nombre d'enfants dans le ménage et la race ou l'origine ethnique déclarée. L'analyse de ces données a lieu chaque année et contribue à brosser un tableau plus complet des tendances et des obstacles auxquels font face les nouveaux arrivants, ce qui éclaire ensuite la prise de décisions stratégiques relatives au Programme d'aide à la réinstallation.
- Des renseignements démographiques sur les admissions sont recueillis pour éclairer la prestation de soutiens et de services dans la communauté d'établissement.

### Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

[L'évaluation de 2024 du Programme de réinstallation des réfugiés](#) a révélé l'importance des résultats en matière d'établissement pour ces groupes vulnérables et que le volet des réfugiés parrainés par le secteur privé contribue à de meilleurs résultats en matière d'établissement et de regroupement familial. Le parrainage, qui est souvent lié à la famille, peut offrir un réseau de soutien plus vaste aux réfugiés que les fournisseurs de services d'établissement financés par IRCC pour fournir aux RPG des services qui appuient également leur établissement et leur intégration au Canada.

L'évaluation a également permis de souligner que même si le Programme de réinstallation offre une protection en temps opportun aux réfugiés lorsque les cas sont priorisés, la priorisation de certains groupes – fondée sur les engagements ministériels (p. ex. politiques d'intérêt public), la vulnérabilité cernée par les bureaux de migration (p. ex. femmes à risque) ou les recommandations des partenaires de recommandation (p. ex.

---

<sup>6</sup> Tout au long du présent rapport, lorsqu'il est question d'enjeux canadiens, nous utilisons le terme « 2ELGBTQI+ » (personne deux esprits, lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, queer, intersexuel et en plus ceux qui indiquent leur appartenance à divers groupes sexuels et de genre); le « 2E » est utilisé pour refléter l'utilisation du terme « deux esprits » par les Premières Nations. Lorsqu'il s'agit d'enjeux de portée internationale, y compris les réfugiés, nous utilisons l'acronyme reconnu à l'international « LGBTQI+ ».

recommandations d'urgence de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés [HCR]) – contribue à un accès inéquitable pour certains groupes.

Mesures de facilitation pour les réfugiés particulièrement vulnérables qui sont exposés à un risque en raison de facteurs identitaires intersectionnels :

- Le Programme d'aide conjointe (PAC) offre des mesures de soutien à l'établissement supplémentaires et à plus long terme aux réfugiés pris en charge par le gouvernement qui ont des besoins spéciaux et qui pourraient avoir besoin de plus de soutien au moment de leur réinstallation au Canada. En 2024, 25 réfugiés ont été admis au PAC.
- Le Programme de protection d'urgence (PPU) permet la réinstallation rapide de personnes persécutées qui sont exposées à des menaces immédiates à leur vie, à leur liberté ou à leur sécurité physique. En 2024, 305 personnes sont venues au Canada par l'intermédiaire du PPU.

La persécution fondée sur le genre est l'un des motifs pour lesquels le Canada offre une protection aux réfugiés. Dans une situation de déplacement forcé, les femmes et les filles réfugiées en particulier courent un risque accru de violence. Même si les femmes réfugiées sont souvent persécutées pour des motifs semblables à ceux des hommes, les types de persécution peuvent prendre différentes formes. Dans certains cas, les femmes peuvent être persécutées simplement parce qu'elles sont des femmes. À ce titre, les organismes de recommandation et les agents d'IRCC peuvent joindre la mention « Aide aux femmes en détresse ou Femmes en péril (FEP) » à la recommandation de réfugiées et aux dossiers de cas pour indiquer que ces femmes ou ces filles font l'objet d'une recommandation, car elles vivent des situations dangereuses ou d'instabilité permanente, et dans les situations nécessitant un traitement urgent ou accéléré. En 2024, 2 500 réfugiées réinstallées ont été signalées comme FEP.

Dans de nombreux pays du monde, des personnes sont victimes de graves atteintes aux droits de la personne ainsi que d'autres formes de persécution du fait de leur orientation et de caractères sexuels, ainsi que d'identité et d'expression de genre (OCSIEG) réels ou perçus. Les personnes fuyant la persécution pour des raisons liées à leur OCSIEG peuvent être considérées comme des réfugiés en tant que membres d'un groupe social. Les agents de migration canadiens évaluent la vulnérabilité d'un demandeur de réinstallation dans son pays d'asile pour établir si le demandeur doit faire l'objet d'un traitement accéléré, y compris les personnes dont la sécurité juridique ou physique est menacée en raison de leur OCSIEG.

Rainbow Railroad est un partenaire officiel de référence dans le cadre du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement, et offre 250 places dédiées pour la recommandation de réfugiés LGBTQI+. En 2024, près de 150 personnes et membres de leur famille ont été désignés aux fins de réinstallation dans le cadre de ce partenariat, et la plupart devraient arriver au Canada en 2025. Ce partenariat s'ajoute aux

recommandations reçues du HCR pour les réfugiés LGBTQI+; toutefois, les recommandations du HCR ne font pas l'objet d'un suivi sur cette base.

Pour les citoyens canadiens et les résidents permanents qui souhaitent parrainer des réfugiés LGBTQI+ à titre privé, le [Rainbow Refugee Assistance Partnership](#) incite les Canadiens à soutenir les réfugiés LGBTQI+. En 2024, le gouvernement du Canada a prolongé de cinq ans son partenariat avec la Rainbow Refugee Society, qui prendra fin en 2029. Au total, 50 réfugiés ont été admis au Canada grâce à ce partenariat en 2024.

### Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés Principalement exercice financier (EF) 2024-2025	Sources des données	Commentaire
Admissions de réfugiés réinstallés, selon le genre au cours de l'AC 2024 Comprend : Les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG), les réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) et les réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP).	<b>Total : 49 285</b> RPG : Femme : 9 795 (50 %) Homme : 9 690 (50 %) Autre : 5 (0 %) Total 19 485(100 %) RPSP : Femme : 13 075 (44 %) Homme : 16 640 (56 %) Total : 29 715 (100 %) RDBV : Femme : 45 (53 %) Homme : 40 (47 %) Total : 85 (100 %)	SMGC	Aucun changement majeur n'a été observé dans la répartition selon le genre entre les programmes de réinstallation.
Admissions de réfugiés réinstallés, selon l'âge au cours de l'AC 2024	0 à 17 ans : 16 675 (34 %) 18 à 29 ans : 14 190 (29 %) 30 à 65 ans : 17 835 (36 %) 66 ans ou plus : 590 (1 %)	SMGC	Aucun changement majeur n'a été observé dans la répartition selon l'âge.
Admissions de réfugiés réinstallés, selon la langue officielle au cours de l'année civile 2024	Anglais : 19 985 (41 %) Français : 770 (2 %) Français et anglais : 505 (1 %) Ni l'une ni l'autre : 26 075 (53 %) Non précisé : 1 950 (4 %)	SMGC	S.O.
Admissions de réfugiés réinstallés, selon les cinq principaux pays de citoyenneté au cours de l'AC 2024	Érythrée : 15 470 (31 %) Afghanistan : 8 875 (18 %) Syrie : 6 595 (13 %)	SMGC	S.O.

	Somalie : 4 950 (10 %) Congo, République démocratique du : 2 850 (6 %)		
Répartition selon le genre des RPG bénéficiaires du Programme d'aide à la réinstallation (PAR), au cours de l'exercice (nombre et pourcentage)	Femme : 9 470 (50 %) Homme : 9 395 (50 %) Autre : -- (0 %) <b>Total : 18 865</b>	Immigration – Environnement de déclarations d'ententes de contribution (iEDEC)	S.O.
Répartition selon le genre des RPG qui ont obtenu des services du Programme d'établissement dans la première année suivant leur arrivée au cours de l'exercice (nombre et pourcentage)	Femme : 7 575 (50 %) Homme : 7 435 (50 %) Autre : -- (0 %) <b>Total : 15 015</b>	iEDEC	S.O.
Répartition selon le genre des RPG qui ont reçu des services du Programme d'établissement dans la première année suivant leur arrivée, et qui ont eu accès à des services de soutien, comme des services de garde d'enfants, d'interprétation, etc., au cours de l'exercice (nombre et pourcentage)	Femme : 6 280 (51 %) Homme : 6 030 (49 %) <b>Total : 12 315</b>	iEDEC	Parmi toutes les catégories d'immigration, les réfugiés réinstallés, en particulier les RPG, affichaient le pourcentage le plus élevé d'utilisation des services de soutien. Les hommes et les femmes ont utilisé la plupart des types de services de soutien de manière égale, mais les femmes ont enregistré un taux d'utilisation légèrement plus élevé de services de garde.
Répartition selon le genre des réfugiés réinstallés qui ont reçu des services du Programme d'établissement au cours de l'exercice (nombre et pourcentage)	Femme : 77 965 (50 %) Homme : 78 880 (50 %) Autre : 15 (0 %) Non précisé : -- (0 %) <b>Total : 156 860</b>	iEDEC	Il s'agit des réfugiés réinstallés qui ont reçu des services en 2024-2025, peu importe leur année d'admission.
Pourcentage de répondants réfugiés réinstallés au Canada depuis trois ans ou plus, qui ont déclaré avoir un sentiment	Femme : 90 % Homme : 86 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2024	Les répondantes au sondage mené auprès des femmes réfugiées réinstallées ressentent

d'appartenance au Canada, selon le genre au cours de l'exercice			un sentiment d'appartenance légèrement plus fort envers le Canada.
Pourcentage des réfugiés réinstallés répondants au Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui sont au Canada depuis plus de trois ans et qui ont déclaré avoir la capacité de communiquer de façon autonome dans une langue officielle en situation sociale, selon le genre, au cours de l'exercice	<b>Anglais :</b> Femme : 95 % Homme : 95 % <b>Français :</b> Femme : 87 % Homme : 84 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2024	S.O.
Pourcentage des réfugiés réinstallés répondants au Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui ont déclaré avoir participé au marché du travail canadien pendant deux ans ou plus après leur arrivée, selon le genre, au cours de l'exercice	Femme : 50 % Homme : 77 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2024	S.O.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le [Portail du gouvernement ouvert](#).

### Autres incidences clés du programme

En 2024-2025, IRCC a régulièrement consulté les fournisseurs de services du Programme d'aide à la réinstallation pour aider à soutenir la capacité de fournir des services immédiats et essentiels aux réfugiés. Cela comprend la reprise des travaux du Groupe de travail sectoriel du PAR d'IRCC, qui fournit à IRCC et aux organismes d'intervenants en réinstallation des réfugiés une plateforme pour communiquer de l'information et des points de vue sur les enjeux liés aux programmes et aux politiques afin d'appuyer l'établissement et l'intégration réussis des réfugiés dans la société canadienne.

### Sources de renseignements supplémentaires

[Évaluation du Programme de réinstallation des réfugiés \(août 2024\)](#)

[Réfugiés LGBTQI+ - Canada.ca](#)

### Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Le [Sondage annuel volontaire sur les résultats des nouveaux arrivants](#) d'IRCC vise à recueillir des renseignements auprès des clients des services d'établissement ou de

réinstallation, ainsi que des nouveaux arrivants qui n'ont pas eu accès aux services financés par IRCC. Le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants est un outil essentiel pour comprendre les résultats de l'établissement et de la réinstallation et les résultats d'intégration globaux de tous les nouveaux arrivants, y compris les réfugiés réinstallés au Canada. La perspective intersectionnelle appliquée à l'analyse du sondage permet au Ministère de comprendre les résultats liés aux clients et aux nouveaux arrivants appartenant à des groupes en quête d'équité.

Le sondage comprend des questions sur le genre, la communauté 2ELGBTQI+, l'incapacité, le revenu du ménage, le nombre d'enfants dans le ménage et la race ou l'origine ethnique déclarée. L'analyse de ces données a lieu chaque année et contribue à brosser un tableau plus complet des tendances et des obstacles auxquels font face les clients et les nouveaux arrivants, ce qui éclaire ensuite la prise de décisions stratégiques relatives au Programme d'établissement et de réinstallation.

**Nom du programme :** Immigration économique régionale

**Objectif du programme :** Dans le cadre du programme, les partenaires de prestation de services sélectionnent les immigrants pour combler les besoins en main-d'œuvre sur les marchés du travail locaux et régionaux.

**Population cible :** Étrangers en âge de travailler

**Répartition des avantages**

Répartition	Groupe
Selon le genre	Globalement équilibré entre les sexes
Selon le niveau de revenu	Aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu
Selon le groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

**Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller**

- Francophones hors Québec
- Régions du Canada (p. ex. régions éloignées, régions rurales, provinces et territoires)
- Industries en situation critique de pénurie de main-d'œuvre (p. ex. soins de santé, construction)

**Incidences clés du programme sur le genre et la diversité**

Tous les demandeurs ayant présenté une demande au titre de divers programmes d’immigration économique régionale — le Programme des candidats des provinces (CP), le Programme d’immigration au Canada Atlantique (PICA) et le Programme pilote d’immigration dans les communautés rurales et le Programme pilote d’immigration dans les communautés francophones (PPICR et PPICF) — sont évalués et continueront de l’être de manière équitable en fonction d’un ensemble défini de critères de sélection, sans égard au genre, à la religion, à l’ethnicité, à l’orientation sexuelle ou à d’autres facteurs de diversité. Puisque le programme est administré par les provinces et les territoires ainsi que les communautés, les étrangers sont identifiés, sélectionnés et nommés par les partenaires de prestation en fonction des besoins en main-d’œuvre de leur marché du travail, plutôt que par le gouvernement du Canada. Dans le cadre du Programme pilote d’immigration dans les communautés rurales et du Nord (PPICRN) (un programme qui a maintenant pris fin) et du PPICR et PPICF récemment lancés, les organisations de développement économique (ODE) des communautés participantes doivent prioriser les besoins du marché du travail pour favoriser le développement économique local. Les ODE sont chargées de recommander des candidats qui répondent aux critères de sélection, en donnant la priorité à ceux qui contribueront le plus au développement économique de la communauté et répondront aux besoins du marché du travail local. Les candidats recommandés soumettent ensuite une demande de résidence permanente auprès d’IRCC, qui en assure le traitement.

Les programmes d’immigration économique régionale adaptent leurs volets de programme de façon à répondre aux besoins changeants en main-d’œuvre qui surviennent dans leurs administrations respectives. Par conséquent, la représentation des populations sociodémographiques peut être variée en fonction des professions de ces demandeurs principaux. Par exemple, traditionnellement, le nombre de demandeurs est plus élevé que le nombre de demandeuses dans le secteur du commerce et du transport, alors que le nombre de demandeuses est plus élevé que le nombre de demandeurs dans le secteur des soins de santé.

Le CP, le PICA, le PPICR et le PPICF sont conçus pour être axés sur les employeurs, où les candidats sont identifiés par l’employeur et non par le gouvernement du Canada. Les employeurs désignés dans le cadre de ces programmes doivent suivre une formation sur les compétences interculturelles dans le cadre de leur engagement, qui comprend une formation sur la façon d’éliminer les préjugés implicites dans les processus d’embauche et de gestion des employés.

### Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2024	Sources des données	Commentaire
Admissions des <b>demandeurs</b>	<b>Total : 64 110</b> Femme : 26,580 (41 %)	SMGC	L’écart entre les genres pour les demandeurs principaux peut être

<p><b>principaux</b> aux programmes d'immigration économique régionale, selon le genre</p> <p>Comprend : Programme des candidats des provinces, Programme et programme pilote d'immigration au Canada atlantique, Programme pilote d'immigration dans les régions rurales et du Nord</p>	<p>Homme : 37 530 (59 %)</p>		<p>largement attribuable aux tendances sexospécifiques sur le marché du travail canadien plutôt qu'aux programmes.</p> <p>Bien que les programmes régionaux visent à être inclusifs, les hommes et les femmes peuvent être majoritairement représentés dans certaines professions. Cela tient compte des tendances traditionnelles relatives au genre dans certains secteurs. Par exemple, en 2024, 94 % des demandeurs des secteurs du commerce et du transport étaient des hommes, tandis que 74 % des demandeurs du secteur des soins de santé étaient des femmes.</p>
<p>Admissions des <b>demandeurs principaux</b> aux programmes d'immigration économique régionale, selon l'âge</p>	<p>0 à 17 ans : 40 (0 %)</p> <p>18 à 29 ans : 30 855 (48 %)</p> <p>30 à 65 ans : 33 200 (52 %)</p> <p>66 ans et plus : 15 (0 %)</p>	SMGC	S.O.
<p>Admissions des <b>demandeurs principaux</b> aux programmes d'immigration économique régionale, selon la langue officielle</p>	<p>Anglais : 61 435 (96 %)</p> <p>Français : 585 (1 %)</p> <p>Français et anglais : 1 945 (3 %)</p> <p>Ni l'une ni l'autre : 95 (0 %)</p> <p>Non précisé : 50 (0 %)</p>	SMGC	<p>Le faible pourcentage de personnes parlant uniquement le français peut tenir compte d'une demande limitée pour de tels candidats de la part des employeurs avec lesquels les partenaires de prestation travaillent. Le Programme pilote d'immigration dans les communautés francophones permet de prioriser ces candidats dans les communautés où il y a un besoin accru de travailleurs francophones.</p>
<p>Admissions des <b>demandeurs principaux</b> aux programmes d'immigration économique régionale, selon les cinq principaux pays de citoyenneté</p>	<p>Inde : 32 615 (51 %)</p> <p>Philippines : 6 090 (9 %)</p> <p>Chine, République populaire de : 5 065 (8 %)</p> <p>Nigéria : 3 040 (5 %)</p> <p>Ukraine : 1 445 (2 %)</p>	SMGC	S.O.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le [Portail du gouvernement ouvert](#).

### Autres incidences clés du programme

Les programmes d'immigration économique régionale, comme le PICA, et les nouveaux PPICR et PPICF, qui remplacent le PPICRN qui a maintenant pris fin, n'ont pas seulement été établis aux fins de la sélection des immigrants, mais également en vue de favoriser l'établissement du demandeur principal et des membres de sa famille dans les régions et les communautés de parrainage. Par exemple, le PICA exige que les employeurs de l'Atlantique collaborent avec le demandeur afin de concevoir un plan d'établissement qui tient compte des besoins de toute la famille, et non pas seulement de ceux du demandeur principal. Lorsque l'utilité de ces plans d'établissement a été évaluée, les répondants ont déclaré que les membres de leur famille et eux-mêmes se sentaient appuyés dans leur utilisation, car ils étaient adaptés spécifiquement à la famille dans son ensemble. Le PPICR et PPICF ont été lancés pour mettre davantage à l'essai l'immigration économique dans les communautés rurales et francophones en continuant de tirer parti des connaissances économiques locales et des mesures de soutien communautaires pour les nouveaux arrivants afin de promouvoir le maintien en poste à long terme. En vertu du PPICR et du PPICF, les demandeurs principaux et les membres de leur famille reçoivent l'appui de leur employeur, de l'organisation locale de développement économique et des organismes d'établissement pour assurer leur intégration dans les communautés participantes. Par exemple, les employeurs désignés doivent aiguiller leurs nouveaux arrivants et les membres de leur famille vers un fournisseur de services local et s'engager à obtenir deux autres mesures de soutien à l'établissement (c.-à-d. accueil à l'aéroport, aiguillage vers des organismes communautaires, fourniture de ressources aux écoles, etc.).

### **Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus**

IRCC recueille des données désagrégées sur le genre des demandeurs ayant présenté une demande au titre des programmes d'immigration économique régionale et tous les demandeurs font l'objet d'une évaluation et continueront de l'être de manière équitable en fonction d'un ensemble défini de critères de sélection, sans égard au genre, à la religion, à l'ethnicité, à l'orientation sexuelle ou à d'autres facteurs de diversité.

### **Nom du programme : Établissement**

**Objectif du programme :** L'établissement et l'intégration sont essentiels au continuum de l'immigration au Canada. En investissant dans l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants et en facilitant leur établissement et leur intégration, l'objectif est d'aider à maximiser leur contribution sociale et économique au Canada. Le programme bénéficie des données recueillies sur tous les nouveaux arrivants au cours de leur processus d'immigration.

**Population cible :** Résidents permanents et certains résidents temporaires

### **Répartition des avantages**

Répartition	Groupe
Selon le genre	Globalement équilibré entre les sexes
Selon le groupe d'âge	Répercussions sur les générations entre les jeunes et les aînés

### Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

Les nouveaux arrivants au Canada bénéficient du Programme d'établissement, notamment :

- les résidents permanents;
- les personnes protégées;
- les personnes qui ont été sélectionnées pour devenir des résidents permanents.

### Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

Dans le cadre du Programme d'établissement, les nouveaux arrivants ont accès à de l'information pour prendre des décisions éclairées au sujet de leur établissement et mieux comprendre les lois et les institutions du Canada. En 2024-2025, plus de 692 000 clients ont eu recours à des services d'établissement et de réinstallation.

Dans la prestation de services d'établissement, IRCC tient compte des besoins uniques de ses clients. Par exemple, des programmes ciblés sont offerts aux populations de nouveaux arrivants qui font face à des obstacles supplémentaires à l'intégration et aux personnes qui sont exposées à un risque accru de marginalisation, y compris les femmes, les jeunes, les aînés, les personnes handicapées et les personnes 2ELGBTQI+. Parmi ces programmes, mentionnons le mentorat par les pairs et les programmes linguistiques réservés aux femmes. Par ailleurs, plus de 30 bénéficiaires de financement fournissent des services de soutien adaptés et des activités pour lutter contre la violence fondée sur le genre, et des fournisseurs de services dans le secteur qui orientent les clients vers les ressources communautaires de lutte contre la violence fondée sur le genre.

Les services de soutien aident également à assurer un accès équitable à tous les services d'établissement financés par IRCC et comprennent des dispositions pour les personnes handicapées, la traduction et l'interprétation, le transport, le counseling à court terme et la garde d'enfants. Par exemple, les pénuries dans la disponibilité des services de garde peuvent avoir des effets sexospécifiques, car les femmes sont de plus en plus nombreuses à utiliser les services de garde d'enfants. En 2024-2025, parmi tous les clients qui ont eu recours au service de garde d'enfants, 73 % étaient des femmes comparativement à 26 % des hommes. De plus, en 2024-2025, 2 835 nouveaux arrivants ont reçu un service de soutien pour surmonter un obstacle lié à une incapacité. La Stratégie pour les femmes immigrantes francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire, élaborée par l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne en collaboration avec le Réseau de développement, économique et d'employabilité, a été lancée en janvier 2025. Cette stratégie

communautaire, financée par IRCC dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028, vise à renforcer le parcours d'intégration des immigrantes francophones en leur offrant un accès rapide à des services ciblés qui répondent à leurs besoins précis. En 2024-2025, l'analyse de l'ACS Plus a été incluse dans l'évaluation de toutes les demandes de financement reçues dans le cadre de l'appel de propositions de 2024 afin de s'assurer qu'une perspective intersectionnelle était appliquée aux programmes destinés aux nouveaux arrivants.

### Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistiques	Résultats observés EF 2024-2025	Sources des données	Commentaire
Nombre de projets liés à des ententes de contribution du Programme d'établissement ciblant les nouveaux arrivants qui doivent surmonter des obstacles supplémentaires à l'intégration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention de la violence fondée sur le genre : 29</li> <li>• Lutte contre le racisme : 78</li> <li>• Programmes liés aux Autochtones : 90</li> <li>• Services de santé mentale et de bien-être : 89</li> <li>• Orientation 2ELGBTQI+ : 16</li> <li>• Gestion des cas pour les RPG et d'autres nouveaux arrivants vulnérables : 77</li> </ul>	Système des subventions et des contributions (SSC)	S.O.
Nombre de projets liés à l'initiative Travailleurs de l'établissement dans les écoles ciblant les étudiants et les parents dans les écoles primaires et secondaires	119	Division des opérations et de la prestation des programmes à l'échelle nationale / Système de subventions et contributions	S.O.
Répartition selon le genre des nouveaux arrivants qui ont reçu des services du Programme d'établissement (nombre et pourcentage)	Femme : 374 510 (54 %) Homme : 300 355 (44 %) Autre : 60 (0 %) Non précisé : 13 920 (2 %) <b>Total : 688 845</b>	iEDEC	S.O.
Répartition selon le genre et l'âge des clients du Programme	<b>Femme : 374 510 (54 %)</b> 0 à 14 ans : 46 535 (12 %) 15 à 29 ans : 89 140 (24 %) 30 à 59 ans : 212 685 (57 %)	iEDEC	S.O.

d'établissement (nombre et pourcentage)	60 ans ou plus : 27 335 (7 %) <b>Homme : 300 355 (44 %)</b> 0 à 14 ans: 49 760 (17 %) 15 à 29 ans : 72 545 (24 %) 30 à 59 ans : 157 925 (53 %) 60 ans ou plus : 20 755 (7 %) <b>Autre : 60 (&lt; 1 %)</b> 0 à 14 ans: 0 15 à 29 ans : 25 (42 %) 30 à 59 ans : 35 (58 %) 60 ans ou plus : 0 <b>Non précisé : 13 920 (2 %)</b> 0 à 14 ans: 8 400 (60 %) 15 à 29 ans : 930 (7 %) 30 à 59 ans : 465 (3 %) 60 ans ou plus : 75 (1 %) Non précisé : 4 060 (29 %) <b>Total : 688 845</b>		
Répartition selon le genre des clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services d'évaluation des besoins et des biens (nombre et pourcentage)	Femme : 172 075 (53 %) Homme : 144 060 (44 %) Autre : 35 (0 %) Non précisé : 7 815 (2 %) <b>Total : 323 985</b>	iEDEC	S.O.
Répartition selon le genre des clients du Programme d'établissement qui reçoivent des services d'information et d'orientation (nombre et pourcentage)	Femme : 297 495 (54 %) Homme : 243 875 (44 %) Autre : 45 (0 %) Non précisé : 9 740 (2 %) <b>Total : 551 160</b>	iEDEC	S.O.
Répartition selon le genre des clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services de connexion communautaire (nombre et pourcentage)	Femme : 76 775 (57 %) Homme : 53 880 (40 %) Autre : 10 (0 %) Non précisé : 3 145 (2 %) <b>Total : 133 810</b>	iEDEC	S.O.
Répartition selon le genre des clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services d'évaluation linguistique (nombre et pourcentage)	Femme : 61 965 (58 %) Homme : 44 905 (42 %) Autre : 10 (0 %) Non précisé : 35 (0 %) <b>Total : 106 915</b>	iEDEC	S.O.
Répartition selon le genre des clients du Programme	Femme : 87 190 (65 %) Homme : 46 115 (35 %)	iEDEC	S.O.

d'établissement qui ont reçu des services de formation linguistique (nombre et pourcentage)	Autre : 20 (0 %) Non précisé : 50 (0 %) <b>Total : 133 370</b>		
Répartition selon le genre des clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services liés à l'emploi (nombre et pourcentage)	Femme : 47 985 (56 %) Homme : 37 675 (44 %) Autre : 10 (0 %) Non précisé : 120 (0 %) <b>Total : 85 790</b>	iEDEC	S.O.
Répartition selon le genre des clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services de soutien, par type (nombre et pourcentage)	<b>Services d'aide à la garde d'enfants :</b> Femme : 12 975 (73 %) Homme : 4 680 (26 %) Non précisé : 100 (1 %) Total : 17 755 <b>Services de soutien aux personnes handicapées :</b> Femme : 1 550 (55 %) Homme : 1 265 (45 %) Autre : -- (0 %) Non précisé : 20 (1 %) Total : 2 835	iEDEC	S.O.
Pourcentage de répondants au Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui ont indiqué avoir participé au marché du travail au Canada	Femme : 66 % Homme : 79 % Autre : 33 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2024	S.O.
Pourcentage de répondants au Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui ont affirmé avoir un sentiment d'appartenance à l'égard du Canada	Femme : 83 % Homme : 84 % Autre : 67 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2024	Les femmes et les hommes ont déclaré le même sentiment d'appartenance, tandis que ceux qui s'identifient comme « Autre genre » ont déclaré un sentiment d'appartenance plus faible.
Pourcentage de répondants au Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui ont affirmé qu'ils peuvent utiliser, jusqu'à un certain point, le français ou	<b>Anglais</b> Femme : 96 % Homme : 96 % Autre : 100 % <b>Anglais</b> Femme : 82 % Homme : 85 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2024	Les répondants au sondage de tous les genres ont déclaré être à l'aise d'utiliser le français et l'anglais dans les contextes sociaux,

l'anglais dans des situations sociales	Autre : S.O.		l'anglais étant plus largement utilisé.
--	--------------	--	---

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le [Portail du gouvernement ouvert](#).

### **Autres incidences clés du programme**

Le Ministère a fait avancer les priorités en matière d'équité dans le cadre de l'appel de propositions national de 2024 afin que des populations diversifiées puissent bénéficier de programmes inclusifs d'établissement et de réinstallation. Cette mesure comprend l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes plus tout au long du processus d'appel de propositions et l'élargissement de certains programmes par l'entremise d'un volet de l'équité dédié pour répondre aux besoins de populations de clients précis qui sont confrontés à des obstacles particuliers à l'établissement et à l'intégration, comme les communautés racisées, les nouvelles arrivantes et les personnes 2ELGBTQI+. Cette approche comprend également l'intégration [de la vérité et de la réconciliation](#) au moyen de programmes qui renforcent la sensibilisation des nouveaux arrivants aux sujets liés aux Autochtones et qui facilitent la création de liens enrichissants et la cohésion sociale entre les peuples autochtones, les nouveaux arrivants et les Canadiens.

### **Sources de renseignements supplémentaires :**

Voir la [stratégie du Secteur de l'établissement contre la violence fondée sur le genre](#).

### **Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus**

Le [Sondage annuel volontaire sur les résultats des nouveaux arrivants](#) d'IRCC vise à recueillir des renseignements auprès des clients des services d'établissement ou de réinstallation, ainsi que des nouveaux arrivants qui n'ont pas eu accès aux services financés par IRCC. Le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants recueille de l'information auprès de nouveaux arrivants qui sont devenus des résidents permanents sur une période de sept ans pour permettre une analyse des résultats à court, moyen et long terme. Les clients sont sélectionnés s'ils ont bénéficié d'au moins un service d'établissement depuis qu'ils ont obtenu la résidence permanente.

Ce sondage est un outil pour comprendre les résultats en matière d'établissement et de réinstallation et les résultats d'intégration généraux de tous les nouveaux arrivants au Canada; pourtant, une perspective intersectionnelle dans l'analyse du sondage permet au Ministère de répondre aux besoins de tous les groupes en quête d'équité. Le sondage comprend des questions sur le genre, la communauté 2ELGBTQI+, l'incapacité, le revenu du ménage, le nombre d'enfants dans le ménage et la race ou l'origine ethnique déclarée. L'analyse de ces données a lieu chaque année et contribue à brosser un tableau plus complet des tendances et des obstacles auxquels font face les clients et les nouveaux arrivants, ce qui éclairera la prise de décisions stratégiques au sujet des programmes d'établissement et de réinstallation.

## Responsabilité essentielle 3 : Citoyenneté et passeports

### Nom du programme : Citoyenneté

**Objectif du programme :** Le Programme de citoyenneté vise à offrir un accès équitable à la prestation des services de citoyenneté.

**Population cible :** Les résidents permanents admissibles qui présentent une demande de citoyenneté, les citoyens canadiens qui présentent une autre demande visant à obtenir d'autres services de citoyenneté (preuves, renonciation et recherche de dossiers).

#### Répartition des avantages

Répartition	Groupe
Selon le genre	Globalement équilibré entre les sexes
Selon le niveau de revenu	Aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu
Selon le groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

#### Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller

- Tous les Canadiens et les nouveaux arrivants et immigrants, notamment :
  - les personnes à faible revenu;
  - les candidats ayant un niveau inférieur de compétences en langues officielles;
  - les personnes handicapées;
  - les familles.

#### Incidences clés du programme sur le genre et la diversité

En 2024, Statistique Canada a indiqué que le taux de naturalisation était, dans l'ensemble, élevé au Canada, mais a souligné que le taux de citoyenneté avait diminué chez les immigrants récents ayant un niveau d'études ou un revenu familial plus faible et une moins bonne maîtrise des langues officielles. Ces données ont permis d'éclairer des séances d'information ciblées sur la citoyenneté, visant à encourager les résidents permanents à se naturaliser. Ces séances gratuites ont été mises à l'essai afin d'élaborer une approche ciblée pour fournir de l'information sur la citoyenneté facile à comprendre à différentes catégories d'immigration ayant des besoins divers.

#### Statistiques sur les incidences clés du programme

<b>Statistiques</b>	<b>Résultats observés EF 2024-2025</b>	<b>Sources des données</b>	<b>Commentaire</b>
Nouveaux citoyens, selon le genre	<b>Total : 359 535</b> Femme : 181 385 (50 %) Homme : 177 430 (50 %) Autre : 40 (0 %) Inconnu : 685 (0 %)	SMGC	Les données démographiques correspondent généralement à la répartition de la population de résidents permanents et aux tendances générales.
Nouveaux citoyens, selon l'âge	0 à 17 ans : 62 610 (17 %) 18 à 29 ans : 65 705 (18 %) 30 à 65 ans : 220 690 (62 %) 66 ans ou plus : 10 530 (3 %)	SMGC	
Nouveaux citoyens, selon la langue officielle	Anglais : 313 655 (87 %) Français : 42 165 (12 %) Non précisé : 3 715 (1 %)	SMGC	
Nouveaux citoyens, selon les cinq principaux pays de naissance	Inde : 82 915 (23 %) Philippines : 35 220 (10 %) Nigéria : 13 860 (4 %) République populaire de Chine : 13 100 (3 %) Iran : 10 830 (3 %)	SMGC	

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le [Portail du gouvernement ouvert](#).

### **Autres incidences clés du programme**

La consultation des aînés et des gardiens du savoir autochtones a donné lieu à des recommandations visant à encourager les aînés et les jeunes participants à participer aux événements de citoyenneté. La participation des jeunes visera à améliorer les rituels et les pratiques des communautés autochtones qui sont actuellement partagés par les aînés et les gardiens du savoir avec les nouveaux Canadiens. La diversification de la représentation générationnelle des communautés autochtones dans les cérémonies de citoyenneté améliorera l'inclusivité.

### **Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus**

En 2024-2025, le Programme de citoyenneté a élargi sa collecte de données aux cérémonies de prestation du serment de citoyenneté. Les renseignements démographiques tirés du Sondage annuel sur la satisfaction des clients et du sondage approfondi sur les préférences en matière de prestation du serment de citoyenneté (en personne ou virtuelle) éclaireront les décisions relatives aux politiques et aux programmes concernant la tenue future des cérémonies de citoyenneté tout en tenant compte des répercussions de l'ACS Plus.

IRCC continuera de recueillir et de surveiller des renseignements démographiques tirés de son Système mondial de gestion des cas (SMGC), des données d'enquête auprès des clients et de Statistique Canada, afin d'éclairer les initiatives et les analyses de programme.

**Nom du programme : Passeports**

**Objectif du programme :** Le Programme de passeport vise à offrir un accès équitable à la prestation des services de passeport.

**Population cible :**

Le nombre de citoyens canadiens combiné au nombre de non-Canadiens admissibles aux services de passeport ou de titre de voyage canadien ne peut être calculé avec exactitude, mais, selon les données du recensement de 2021 de Statistique Canada, le nombre total de citoyens canadiens s'élevait à 33,1 millions. Depuis le dernier recensement, le Canada a accueilli des résidents permanents et des citoyens, ce qui aurait une incidence sur le nombre de personnes dans la population admissibles aux services.

**Répartition des avantages**

Répartition	Groupe
<b>Selon le genre</b>	Globalement équilibré entre les sexes
<b>Selon le groupe d'âge</b>	Aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

**Groupe(s) démographique(s) spécifique(s) à surveiller**

Le Programme recueille des données sur les demandeurs de titres de voyage. Des données sur le sexe et l'âge sont recueillies. Il y a des répercussions neutres sur ces groupes démographiques.

**Incidences clés du programme sur le genre et la diversité**

Bien que les Canadiens puissent choisir l'un des trois identificateurs de sexe pour leur passeport (homme, femme ou X), ce ne sont pas tous les pays et toutes les entreprises de voyages qui reconnaissent l'identificateur de genre X. Certains pays et entreprises de voyages peuvent demander aux voyageurs de fournir leurs renseignements sur le sexe ou le genre en tant qu'homme ou femme lorsqu'ils voyagent. Par conséquent, le Canada encourage les voyageurs ayant l'identifiant de genre X à vérifier auprès des ambassades, des hauts-commissariats ou des consulats canadiens locaux dans les pays qu'ils prévoient visiter pour s'assurer qu'ils comprennent les exigences d'entrée avant le voyage.

**Statistiques sur les incidences clés du programme**

Statistiques	Résultats observés EF 2024-2025	Sources des données	Commentaire
Passeports délivrés aux adultes selon le sexe	Total : 4 071 415 Homme : 1 972 375 (48 %) Femme : 2 098 180 (52 %) Genre X : 860 (0 %)	Système intégré de récupération d'information (IRIS) et SMGC	S.O.
Passeports délivrés aux enfants selon le sexe (16 ans ou moins)	Total : 1 090 870 Homme : 555 870 (51 %) Femme : 534 895 (49 %) Genre X : 105 (0 %)	IRIS et SMGC	S.O.
Passeports délivrés selon l'âge	0 à 17 ans : 1 225 595 (24 %) 18 à 29 ans : 616 225 (12 %) 30 à 65 ans : 2 521 380 (49 %) 66 ans ou plus : 799 090 (15 %)	IRIS et SMGC	S.O.

D'autres données désagrégées sont disponibles sur le [Portail du gouvernement ouvert](#).

### Autres incidences clés du programme

Le Programme de passeport continue de mettre à jour ses politiques à l'aide de l'outil d'évaluation des répercussions raciales, à l'appui des objectifs de l'ACS Plus en s'attaquant au racisme systémique, aux obstacles socioéconomiques, à la réconciliation et à la modernisation numérique. En 2024-2025, les modalités relatives à la garde des enfants ont été révisées et une nouvelle terminologie a été introduite pour s'harmoniser avec la *Loi sur le divorce* modifiée, moderniser le libellé et assurer une reconnaissance inclusive des droits parentaux. En février 2025, de nouvelles mesures ont amélioré l'accessibilité pour les clients handicapés, ce qui a permis d'aider le personnel et de préciser les procédures pour les représentants des familles. Une nouvelle politique opérationnelle permettant aux demandeurs ayant des changements d'apparence médicale de remplacer leur titre de voyage valide est également en cours d'élaboration et devrait être mise en œuvre à l'automne 2025.

### Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Le Programme recueille des renseignements démographiques clés auprès des demandeurs de titres de voyage, y compris l'âge, le sexe et le genre. D'autres données démographiques sur les clients sont recueillies dans le cadre du sondage annuel sur l'expérience des clients, y compris, sans s'y limiter, l'ethnicité, la langue et la religion.

## Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes

---

## Réponse aux comités parlementaires

### Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration (CIMM)

#### Rapport 19 : Délais de traitement pour les voies d'accès à la résidence permanente pour les Hongkongais

Ce rapport recommande que le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a reçu une lettre du président de Canada-Hong Kong Link, Andy Wong; demandant qu'il exprime sa profonde inquiétude à l'égard des délais déraisonnables imposés aux demandeurs de la voie d'accès à l'immigration pour les Hongkongais, qui peuvent aller jusqu'à 21 mois; que plus de 8 000 demandes sont toujours en attente; que les Hongkongais au Canada sont épris de liberté, et qu'il est inacceptable de les maintenir dans l'incertitude; que le Comité demande à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de renouveler automatiquement et immédiatement les permis de travail ouverts et les permis d'études des Hongkongais qui attendent que leur demande de résidence permanente soit traitée; qu'il soit fait rapport de cette question à la Chambre; que, conformément à l'article 109 du *Règlement*, le gouvernement dépose une réponse globale.

#### Réponse du gouvernement

IRCC a mis en place des voies d'accès réservées aux résidents de Hong Kong et s'engage à faciliter les démarches des résidents de Hong Kong qui se heurtent à des obstacles dans le cadre de la procédure d'immigration. Le gouvernement du Canada accorde une grande importance au respect des droits de la personne et de l'état de droit, tant à l'échelle nationale qu'internationale, et continue de suivre de près la situation à Hong Kong

### Comité permanent des langues officielles (LANG)

#### Rapport 5 : Ouverture sur la francophonie internationale : Optimiser l'immigration francophone au Canada

Le Comité permanent des langues officielles a entrepris une étude sur « les défis et opportunités associés à l'augmentation de l'immigration francophone ainsi que sur les besoins en matière de services d'établissement partout au Canada ». Les trois objectifs préliminaires de cette étude étaient les suivants : 1) examiner les services consulaires nécessaires à l'étranger pour soutenir les immigrants en provenance de pays francophones, notamment en Afrique, ainsi que les services à mettre en place partout au Canada pour atteindre les objectifs précédemment fixés en matière d'immigration francophone; 2) examiner les ressources et les soutiens nécessaires pour les services d'établissement partout au Canada afin d'assurer une intégration réussie sur le plan économique et social des immigrants francophones et un épanouissement durable des communautés francophones; et 3) proposer un plan, comportant une échéance, pour améliorer le taux d'approbation des demandes des immigrants francophones en considérant l'incidence économique de cette augmentation.

Le présent rapport résume les idées principales qui émanent des témoignages recueillis par le Comité au cours de son étude. Inspirées des témoignages, les recommandations visent à aider le gouvernement du Canada à augmenter l'immigration francophone dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qui touche certains secteurs vitaux pour les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM).

### Réponse du gouvernement

Le gouvernement a examiné attentivement les recommandations du Comité sur l'immigration francophone et s'engage à s'assurer qu'elles sont prises en compte, notamment dans le cadre de la *Loi sur les langues officielles* modernisée, qui a reçu la sanction royale le 20 juin 2023, et de la Politique sur l'immigration francophone d'IRCC, lancée en janvier 2024. De plus, le pilier « immigration francophone » du *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-Promotion-Collaboration* (le Plan d'action 2023-2028) appuie la mise en œuvre des dispositions relatives à l'immigration de la *Loi sur les langues officielles* modernisée. Dans le cadre du Plan d'action 2023-2028, on investit 137,2 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer sept initiatives ciblées qui renforceront le travail d'IRCC dans l'ensemble du continuum de l'immigration, de la promotion à la sélection et à l'établissement dans les CFSM. Ces initiatives comprennent le renouvellement et l'élargissement de l'Initiative des communautés francophones accueillantes et du Programme d'appui à l'immigration francophone.

## **Réponse aux audits externes**

### **Réponse aux audits effectués par le Bureau du vérificateur général du Canada (dont les audits effectués par le commissaire à l'environnement et au développement durable)**

#### **Bureau du vérificateur général du Canada - États financiers consolidés du gouvernement du Canada de 2023-2024**

Ce commentaire comprend les observations du vérificateur général sur les constatations importantes relevées dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada, pour lesquelles IRCC était un intervenant. L'audit a porté sur les dépenses en personnel, le régime de retraite et d'autres transactions d'avantages futurs au cours de l'exercice 2023-2024. Il n'y a pas eu de recommandations pour IRCC.

#### **Bureau du vérificateur général – Rapport 5 – Audit des contrats de services professionnels**

L'audit visait à déterminer si les contrats de services professionnels avaient été accordés à McKinsey & Company conformément aux politiques d'approvisionnement applicables (respect de l'approvisionnement) et si ces contrats avaient permis d'obtenir une optimisation des ressources pour le secteur public fédéral. L'audit a porté sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 septembre 2023. L'audit visait à déterminer si l'attribution et la

gestion des contrats de services professionnels étaient conformes aux instruments de politique d'approvisionnement applicables. IRCC a été inclus dans l'audit en raison de deux contrats concurrentiels (d'une valeur combinée de 24 548 250 \$) que le Ministère a attribués et qui respectaient la portée du Bureau du vérificateur général du Canada.

L'audit a donné lieu à une recommandation concernant la surveillance des conflits d'intérêts et l'application des directives sur les conflits d'intérêts impliquant des fonctionnaires participant au processus d'approvisionnement. Le Ministère a souscrit à la recommandation et a mis en œuvre des exigences visant à renforcer les déclarations proactives de conflits d'intérêts. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a également souscrit à la recommandation et a confirmé que de nouvelles procédures obligatoires seront incluses dans la *Directive sur la gestion de l'approvisionnement* afin de fournir un contrôle et un équilibre supplémentaires aux gestionnaires de la fonction publique et de s'assurer qu'ils comprennent clairement leurs responsabilités et leurs obligations redditionnelles lorsqu'ils entreprennent des activités d'approvisionnement de services professionnels.

Réponse aux vérifications effectuées par la Commission de la fonction publique du Canada ou le Commissariat aux langues officielles

**Commission de la fonction publique du Canada – [Vérification portant sur l'application de l'ordre de préférence pour les vétérans pendant l'interruption du transfert de données entre le ministère de la Défense nationale et la Commission de la fonction publique du Canada](#)**

Cette vérification a été entreprise pour examiner les répercussions engendrées par un enjeu technique touchant le processus de transfert de données qui s'est produit pendant la période du 13 novembre 2020 au 19 janvier 2024. En raison de cet enjeu, le droit de préférence d'un certain nombre de vétérans pourrait ne pas avoir été correctement reconnu par le Système de ressourcement de la fonction publique. L'objectif de la vérification était de déterminer si l'ordre de préférence avait été appliqué aux vétérans admissibles à la préférence au moment de la nomination, mais dont le nom et le numéro matricule n'avaient pas été inclus dans le Système de ressourcement de la fonction publique en raison de l'interruption du transfert de données. Dans le cadre de la vérification, des renseignements ont été recueillis au moyen d'un questionnaire envoyé à 63 ministères et organismes. Il n'y a pas eu de recommandations pour IRCC.

**Commission de la fonction publique du Canada – [Vérification portant sur la représentation des groupes visés par l'équité en matière d'emploi dans les nominations intérimaires](#)**

La présente vérification avait pour but d'examiner les tendances en matière de représentation des groupes visés par l'équité en matière d'emploi dans les nominations intérimaires au sein de la fonction publique fédérale, ainsi que les pratiques organisationnelles de dotation liées à l'équité en matière d'emploi. La vérification comportait trois objectifs : Déterminer si les quatre groupes visés par l'équité en matière

d'emploi sont proportionnellement représentés dans les nominations intérimaires; déterminer quels sont les systèmes et les pratiques mis en place par les ministères et organismes pour favoriser l'accès aux nominations pour les groupes visés par l'équité en matière d'emploi; et déterminer dans quelle mesure les gestionnaires d'embauche tiennent compte de l'équité en matière d'emploi lorsqu'ils procèdent à des nominations intérimaires.

La vérification a donné lieu à trois recommandations, dont deux ont été adressées aux administrateurs généraux de toutes les organisations visées par la vérification. Les deux recommandations portaient sur la surveillance des nominations intérimaires afin d'éviter de désavantager les groupes visés par l'équité en matière d'emploi et la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la représentation des nominations intérimaires aux postes de la catégorie professionnelle technique.

Le Ministère a souscrit aux deux recommandations et a pleinement mis en œuvre plusieurs activités et mesures de surveillance pour améliorer la représentation.